

14

DELIBERATIONS
DE LA
NEUVIÈME SESSION ANNUELLE
DU
CONGRES DES METIERS ET DU TRAVAIL
DU CANADA
TENUE A MONTREAL, P. Q.

Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi

Les 5, 6, 7 et 8 Septembre 1893

Publiées avec l'autorisation du Congrès



MONTREAL
IMPRIMERIE A. P. PIGEON, 1786 STE-CATHERINE
1893

OFFICIERS DU CONGRES

1893 - 94

Président :

GEO. T. BEALES, 442 RUE WELLESLEY, TORONTO.

Vice-Président :

PATRICK J. JOBIN, 116 RUE SCOTT, QUÉBEC

Secrétaire-Trésorier :

GEO. W. DOWER, 11 LOUISA STREET, TORONTO.

Comité Exécutif :

ONTARIO

ROBERT GLOCKLING, TORONTO
ALEX. R. MACDONALD, OTTAWA
DAVID A. CAREY, TORONTO

QUÉBEC

J. B. ST-LAURENT, QUÉBEC
JOS. LAMARCHE, MONTRÉAL
NAPOLÉON PAGÉ, HULL

Le C
a été ap
Métiers
Desjardi
M. le Ma
qui inté
Il cr
pour di
rempliss
cultés.

L'éc
sentant
M. l
Les org
intérêts
verser le
commar
non pou
ser leur
tant d'a

Le
qui se c
Montrés
Puis

Le
titut Ca
Le C
est reçu

Aux Off

ME
créance
mande
leurs cr
ciétés r

Conseil de

Conseil de

Conseil de

Conseil de

DELIBERATIONS

SALLE DU CONSEIL DE VILLE,

MONTRÉAL, 5 septembre 1893.

Le Congrès des Métiers et du Travail s'est réuni à 11 heures a. m. et a été appelé à l'ordre par M. L. Z. Boudreau, président du Conseil des Métiers et du Travail de Montréal, lequel présente son Honneur le Maire Desjardins, qui souhaite la bienvenue aux délégués au nom de la ville. M. le Maire dit que les délégués sont venus pour discuter des questions qui intéressent toutes les classes de la société.

Il croit qu'il est du devoir des ouvriers de s'unir et de se rencontrer pour discuter les questions qui les concernent particulièrement. En remplissant ce devoir ils contribuent à la solution de beaucoup de difficultés.

L'échevin Préfontaine dit aussi quelques mots et termine en présentant un magnifique bouquet à M. Beales, le président.

M. le président Beales en réponse remercie le maire et les échevins. Les organisations ouvrières, ajoute-t-il, ont toujours reconnu que les intérêts du travail et du capital étaient identiques, mais elles ont eu à traverser les diverses périodes de l'existence. Aujourd'hui, cependant, elles commandent le respect. Leurs représentants s'assemblent aujourd'hui non pour rechercher les moyens de détruire la société, mais pour exposer leurs besoins. Tout ce qu'ils demandent c'est qu'on leur donne autant d'attention qu'on en donne aux demandes des capitalistes.

Le président nomme ensuite le Comité sur les Lettres de Créance, qui se compose de MM. T. St. Pierre, de Montréal, Joseph Lepage, de Montréal, et J. E. Bouchard, de Québec.

Puis la séance est ajournée.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Le Congrès est appelé à l'ordre à 2.30 p.m., dans la salle de l'Institut Canadien, 1511 rue Notre-Dame, par le président Beales.

Le Comité sur les Lettres de Créance présente le rapport suivant, qui est reçu et approuvé.

Aux Officiers et Membres du Congrès des Métiers et du Travail du Canada :

MESSIEURS,—Votre comité sur les créances a examiné des lettres de créance venant de 55 associations, et comprenant 75 délégués et recommande que les délégués suivant aient le droit de siéger dans le Congrès, leurs créances étant bien et dûment signées par les officiers de leurs sociétés respectives :

Conseil des Métiers et du Travail de Montréal	JOSEPH LEPAGE R. KEYS MICHEL CAMPEAU
Conseil des Métiers et du Travail d'Ottawa	J. S. LEGGE A. R. MACDONALD A. RENAUD
Conseil des Métiers et du Travail de Toronto	D. J. O'DONOGHUE ROBERT GLOCKLING T. W. BANTON
Conseil des Métiers et du Travail de Québec et Lévis	PATRICK J. JOBIN F. SCHRYBURT L. E. BOUCHARD

DÉLIBÉRATIONS DU CONGRÈS OUVRIER

Assemblée de District No 6, Ottawa.	J. W. PATTERSON
do do No 18, Montréal.	RICHARD KERRIGAN
	JOHN BRENNAN
	WILLIAM DARLINGTON
do do No 19, Montréal.	J. A. RODIER
	JOS. LAMARCHE
	E. HOULE
do do No 20, Quebec.	FRÉDÉRIC DESJARDINS
	ED JACKSON
do do No 125, Toronto.	D. A. CAREY
Union des Cigariers No 58, Montréal.	A. GARIEPY
	ARTHUR PEPIN
	JOSEPH LAROQUE
do do No 223, do.	GEO. S. WARE
Union Typographique No 126, Ottawa.	THOMAS BOUCHER
	PATRICK M. DRAPER
do do Jacques-Cartier No 145, Montréal.	T. ST. PIERRE
do do de Québec No 302.	FÉLIX MAROIS
L'Union Secourable des Cordonniers-Mach. de Québec.	GEORGE MAROIS
	J. A. LANGLOIS
Union des Cordonniers No 77, Toronto.	JAMES HEWITSON
do do No 81, Hamilton.	T. S. SHIELDS
do des Journaliers en Bâtisse, Toronto.	GEO. T. BEALES
do do do Ottawa.	JOSEPH GALES
do des Tailleurs de Pierre, Toronto.	WILLIAM STRACHAN
do des Boulangers No 1, Toronto.	WILLIAM WRIGHT
do des Carrossiers, Montréal.	DELPHIS ROCHON
Association des Machinistes, Loge Viet. No 111, Montréal.	DAVID LAMOUREUX
Association des Bouchers de Montréal.	JOSEPH DENIS
	FRED. BAYARD
Ordre des Conducteurs de C. de F., Div. Stadacona, Quebec.	MAXIME VALLEE
Union des Travailleurs en Bois, Machine, Ottawa.	E. P. McGRATH
A. L. 44, Montréal, Tailleurs.	DAVID RANDOLPH
do 696, Prescott.	WARD S. PLUMB
do 849, Montréal, (Tailleurs).	A. E. RENAUD
do 1007, Sillery, Que., (Sillery).	GOE. PHILLIPS
	J. B. ST. LAURENT
do 1711, Montréal, (Black Diamond).	SARFIELD FITZPATRICK
	JOHN KEEGAN
	SAMUEL DEVERS
do 2056, St. Catharines, (Fidelity).	LOUIS RENO
do 2436, Montréal, (Dominion).	J. H. DODD
do 2966, Ottawa, (Chaudière).	TERRENCE McGUIRE
do 3484, Montréal, (Ville Marie).	GOE. S. WARREN
do 3852, Montréal, (Progress).	JOSEPH P. CLARK
do 3965, Montréal, (Maple Leaf).	WM. SNOW
do 4003, Québec, (Montgomery).	LAFORCE LANGEVIN
do 5178, Montréal, (Hochelega).	AUGUST CHAREST
do 5204, Montréal, (Mcunt Royal).	JOSEPH LAPOINT
do 6023, Montréal, (Co-opérative).	AMEDEE BLONDIN
do 7628, Montréal, (River Front).	LAWRENCE CALLAGHAN
do 10061, Québec, (Mécaniciens).	EDWARD LITTLE
do 555, Montréal, (Electric).	PIERRE DROLET
do 1034, Ottawa (Ottawa).	ALFRED THERIAULT
do 2306, Ottawa, (Commercial).	J. GEO. KILT
do 3724, Hull, (Hull).	NAPOLÉON PAGE
do 5222, Ottawa (Capital).	E. A. CONNELL

do 6292,
do 882,
do 497,
do 7906,
do 7814,
do 525,

Sur
çais et t
Le p
Aux Dé

Co-
Travail
bienven
du Cong
les inté
demandé
j'ai la c
les que
sidérati
lation e
En
l'étrang
de nous
a fait d
au bon
marché
dans O
au sud
les aff
abattu
affaire
travail
donc v
œuvre
une no
Du
les rep
vince.
impor
des m
Je rec
aucun
l'artis
ciatio
L
B
tion.
au go
d'épa
des d
pour
partie
siteur

do 6292, Montréal, (Unity).....	MICHAEL BIRMINGAM
do 882, Montréal, (La Canadienne)	JOS. LETOURNEAU
do 4977, Montréal, (Montealm).	A. T. LEPINE
do 7906, Montréal, (Grande Hermine)	LOUIS COMMANDEUR
do 7814, Toronto, (Victor Hugo).....	A. W. WRIGHT
do 525, Montréal, (Charretiers).....	JOHN McMULLIN

Respectueusement soumis.

T. ST. PIERRE
JOSEPH LEPAGE
J. E. BOUCHARD

Sur motion, M. T St-Pierre, de Montréal, est nommé Secrétaire Français et traducteur.

Le président Beales lit son adresse qui est comme suit :

Aux Délégués à la Neuvième Session Annuelle du Congrès des Métiers et du Travail du Canada :

Co-DÉLÉGUÉS, — Comme Président du Congrès des Métiers et du Travail du Canada, j'ai le privilège et le plaisir de vous souhaiter la bienvenue, individuellement et collectivement, à cette neuvième session du Congrès. Il n'est guère nécessaire pour moi de vous rappeler que les intérêts sérieux de ceux qui vous ont envoyé ici pour les représenter demandent votre attention continue et intelligente ; et en le faisant, j'ai la certitude basée sur l'expérience du passé, qu'en donnant à toutes les questions qui intéressent vos sociétés respectives une sérieuse considération, vous garderez toujours en vue les justes droits de la population en général.

En jetant un regard sur la condition du travail en ce pays et à l'étranger, je crois pouvoir dire avec certitude que nous avons raison de nous réjouir. Votre mouvement en Europe et surtout en Angleterre a fait durant l'année écoulée de grands pas vers les réformes essentielles au bonheur du peuple. Nous n'avons pas en Canada, malheureusement, marché comme je l'eusse désiré. Il y a pour cela bien des causes ; mais dans Ontario, la principale cause, c'est l'émigration vers la république au sud, de nos membres qui n'ont pu, par suite de la dépression dans les affaires, trouver d'ouvrage. Cependant, nous ne devons pas être abattus, l'influence des ouvriers unis n'est pas un petit facteur dans les affaires publiques, au fédéral, au provincial, au municipal ; et notre travail se fait toujours en dépit de toutes les difficultés. Laissez-moi donc vous prier de reprendre, lorsque vous retournerez chez vous, votre œuvre parmi vos concitoyens et de multiplier vos efforts pour donner une nouvelle vigueur à notre grand mouvement humanitaire.

Durant l'année écoulée, l'Exécutif d'Ontario a été en rapport avec les représentants des diverses associations de cultivateurs de la province. On ne saurait, dans mon opinion, considérer ce mouvement trop important. Les intérêts des cultivateurs concernant les empiètements des monopoles et notre système commercial, sont identiques aux nôtres. Je recommande donc ce mouvement à votre sérieuse considération, et aucune action que vous pourrez prendre pour unir le cultivateur et l'artisan des villes sera, j'en suis certain, reçue avec plaisir par les associations ouvrières de toute la Puissance.

Le détail des conférences se trouvent au rapport du comité exécutif.

Bien des questions importantes seront soumises à votre considération. Je vous recommanderais de considérer l'opportunité de s'adresser au gouvernement fédéral pour faire abroger dans la loi des banques d'épargne postales, la clause qui exige trois jours d'avis pour le retrait des dépôts. Je suis d'avis que l'abrogation de cette restriction aurait pour effet de faire passer dans les banques du gouvernement une grande partie des fonds maintenant dans des institutions privées, et les dépositeurs seraient mieux garantis.

J'ai reçu des exemplaires du *Wage Earner*, publié sous les auspices du Conseil des Métiers et du Travail d'Ottawa, et du *Workman* publié à St-Jean, N.B., dans l'intérêt des unions ouvrières de cette ville. Il me fait plaisir que la presse ouvrière existe en Canada au moins jusqu'à ce point ; il est regrettable qu'elle ne soit pas plus répandue. Il est déplorable que l'apathie des ouvriers ait amené la mort de ce vaillant champion de notre cause, *The Montreal Echo*. Je saluerai le jour où par l'intérêt et le zèle des ouvriers, chaque ville aura un organe purement ouvrier ! Alors beaucoup des difficultés qui nous arrêtent seront surmontées, parce que nous n'aurons plus à souffrir des injustices de la presse des monopoleurs.

Vous recevrez aussi le rapport de votre Secrétaire-Trésorier, vous donnant les détails sur la disposition des fonds. Vous verrez que l'économie la plus stricte que comportait les besoins du Congrès, a été observée par lui.

Je désire exprimer mon appréciation et mes remerciements pour la manière efficace dont tous nos officiers ont rempli les devoirs de leur charge.

En terminant, j'espère que vos délibérations seront suivies des résultats les plus heureux ; j'en prie la divine providence, tout en ayant confiance absolue dans votre sagesse.

Je déclare maintenant la neuvième session annuelle du Congrès des Métiers et du Travail du Canada ouverte pour la transaction des affaires qui lui seront soumises conformément à la constitution.

GEO. T. BEALES,

Prés. du Congrès des M. et du T. du Canada

Le Comité Exécutif présente le rapport suivant :

Aux Délégués à la Neuvième Session du Congrès des Métiers et du Travail du Canada,

MESSIEURS:—Votre Comité Exécutif soumet pour votre information le rapport ci-dessous :

Votre Comité ne peut guère se réjouir avec les délégués du progrès fait par le mouvement ouvrier ou sur l'adoption de lois favorables aux salariés durant l'année écoulée par le Parlement du Canada.

Rien d'intéressant pour les membres de nos associations n'a été soumis à la Chambre, à l'exception d'un bill pour fixer la journée légale de travail pour tous les employés du gouvernement et ceux de ses entrepreneurs, à huit heures ; mais ce bill n'a pas été adopté à la dernière session.

Le 16 Mars, M. Beales, Président du Congrès, accompagné de plusieurs membres du Conseil des Métiers et du Travail d'Ottawa, s'est rendu auprès des Ministres et leur a soumis les diverses résolutions prises à la dernière session. La question la plus importante pour ce corps que l'on traita fut celle de l'immigration dans la Province de la Colombie Anglaise. Au cours de la conversation, Sir John Thompson, au nom du gouvernement, contesta l'exactitude des faits avancés par nous et dit que d'après les renseignements en possession du gouvernement, notre prétention que l'immigration chinoise sur le Pacifique mettait en danger le travail Européen n'était pas soutenable, votre Secrétaire, par conséquent, a été chargé d'écrire au Conseil des Métiers de Vancouver et de Victoria pour leur demander des preuves à l'appui de la position prise par le Congrès sur cette question

depuis qu
s'occuper
couver, n
ments me

En ra
existe co
tion suiv
dernier :
travaux
et qu'on
des ouvri

Au c
diverses
Fédéral
des votes
sept des
sentés à
qui appa

Des r
l'adoptio
Restr
travaille

Pour
Pour
Ces r
de quara
Conf

session,
M. Jury
sées à to
tion pris
sans dou
veau pré
Votr
politess
raison in

Le C
suivant

Votr
Provinc
le Cong
annoncé
vinciale
nous ré
pressan

Dan
frais d'
pouvior

La
durant
Manufa

Vot
Conseil
obtenir
foncière

depuis quelques années. Ces deux Conseils répondirent qu'ils allaient s'occuper de la chose; et peu après les documents furent reçus de Vancouver, mais jusqu'ici rien ne nous est parvenu de Victoria. Les documents mentionnés sont soumis au Congrès.

En rapport avec cette question, et pour montrer le sentiment qui existe contre l'emploi des Chinois dans la Colombie Anglaise, la résolution suivante fut présentée au Conseil-de-Ville de Victoria le 19 Juin dernier: "Qu'une clause soit insérée dans les spécifications pour les travaux municipaux à l'effet qu'aucun Chinois ne devra y être employé, et qu'on ne pourra y faire usage de matériaux à la fabrication desquels des ouvriers Chinois auront travaillé."

Au commencement de cette année une requête fut envoyée aux diverses associations pour être signée; elle demandait au Gouvernement Fédéral d'adopter une loi organisant des groupes de comtés et le cumul des votes. Votre Comité regrette d'être obligé de dire que seulement sept des blancs, portant 264 noms, nous ont été envoyée pour être présentés à la Chambre, résultat peu flatteur vu le grand nombre d'ouvriers qui appartiennent aux unions.

Des requêtes furent aussi préparées pour demander au Parlement l'adoption de lois pour:

Restreindre l'importation d'ouvriers étrangers, sous contrat, pour travailler en Canada.

Pour interdire l'entrée du Canada aux immigrants Chinois.

Pour établir le système d'initiative populaire et de *referendum*.

Ces requêtes ont eu le même sort que celle déjà mentionnée, et moins de quarante sont parvenues à la Chambre.

Conformément aux instructions données par le Congrès à sa dernière session, les circulaires contenant les résolutions sur l'impôt unique de M. Jury et sur l'indépendance du Canada, de M. St-Pierre, furent adressées à toutes les sociétés, mais jusqu'ici aucun avis n'a été reçu de l'action prise par ces sociétés. Mais les délégués, à cette session, auront sans doute reçu instruction pour voter si les résolutions sont de nouveau présentées.

Votre Comité regrette de devoir dire que l'on ne lui a pas fait la politesse de lui envoyer les rapports officiels cette année pour une raison inconnue.

Le Comité Législatif de la Province de Québec présente le rapport suivant:

Votre Comité n'a pas jugé opportun de soumettre au Gouvernement Provincial, durant la dernière session, aucune des mesures adoptées par le Congrès à sa dernière réunion, parce qu'il avait été publiquement annoncé que la session serait consacrée exclusivement aux affaires provinciales les plus pressantes. Et, malheureusement, les réformes que nous réclamons ne sont pas considérées par nos législateurs comme pressantes.

Dans les circonstances donc, nous n'avons pas cru devoir faire des frais d'impression et de voyages, étant moralement certain que nous ne pouvions arriver à aucun résultat pratique.

La seule tentative de réforme faite par le Gouvernement Provincial durant la session dernière a été un amendement insignifiant à l'Acte des Manufactures de 1885.

Votre Comité, cependant, a fait tout en son pouvoir pour aider le Conseil des Métiers et du Travail de Montréal dans ses efforts pour obtenir les changements approuvés par le Congrès dans la qualification foncière des Echevins au Conseil de cette ville.

Nous pouvons aussi ajouter que leurs efforts, unis à ceux du Conseil des Métiers de Montréal, ont été assez puissants pour faire avancer cette question ; car, en effet, le Conseil-de-Ville a adopté en principe l'abolition de la qualification foncière pour les Echevins, et la charte de la cité sera, nous l'espérons, amendée en conséquence.

Votre Comité fait aussi rapport qu'il a déjà tout l'aide en son pouvoir des organisations ouvrières de Hull, dans leur opposition à certains amendements à la charte que la municipalité demandait ; et il lui fait plaisir de pouvoir dire qu'il a réussi dans ce cas, quoiqu'il n'ait pas été aussi heureux sur la question du travail des détenus, quoique ses efforts lui aient mérité les remerciements du Comité des Citoyens de Montréal.

Nous désirons ajouter que les réformes municipales marchent lentement mais sûrement dans la ville de Québec, vu que votre Comité, de concert avec le Conseil des Métiers et du Travail de Québec et Lévis, travaille à convaincre le public de leur nécessité.

Le Comité Législatif de la Province d'Ontario présente le rapport suivant :

Votre Comité rapporte qu'il a eu plusieurs entrevues avec les membres du Gouvernement, au cours desquelles ont été discutées les diverses résolutions adoptées à la dernière session. Les plus importantes questions traitées furent la modification du "Lien Act," l'amendement de l'Acte pour l'Incorporation des Assurances, et l'adoption d'une loi pour rendre obligatoire le paiement hebdomadaire des gages. Cette dernière question avait été référée à votre Comité par le Conseil des Métiers et du Travail d'Hamilton, mais le Procureur-Général ayant déclaré qu'il ne voyait pas le moyen de faire passer semblable loi pour le moment, elle fut laissée en suspens.

Parmi les nombreux bills qui ont été passés, trois intéressent particulièrement le Congrès, savoir :

Amendement au "Lien Act," intitulé "Un Acte pour faciliter davantage l'application des justes droits des Salariés et des Sous-Contracteurs.

Un Acte concernant la loi des Assurances.

Cet Acte soustrait les unions de métiers et les associations ouvrières aux clauses de l'Acte pour l'Incorporation des Assurances de 1892, lorsqu'elles le désirent.

Un Acte pour amender l'Acte pour le dédommagement des ouvriers pour blessures. Ce bill retire aux employés de fermes, et aux jardiniers les avantages qu'ils avaient sous le dit Acte.

Durant le mois d'Avril, votre Comité décida de prendre part à une réunion conjointe des représentants des "Patrons de l'Industrie," de la "Grange de la Puissance," de l'Assemblée de District, No 125, C. du T. ; du Conseil des Métiers et du Travail de Toronto, et de la Conférence des Problèmes Sociaux. L'assemblée eut lieu le 12 avril, et les messieurs suivants y assistaient :

Patrons de l'Industrie, A. C. Mallory, de Woodworth, et A. Gifford, de Meaford ; Grange de la Puissance, Henry Clendenning, de Marilla, et P. Heptinstall, de Fordwich ; Congrès des Métiers et du Travail du Canada, G. T. Beales et A. F. Jury, de Toronto ; A. D. No 125, C. du T., Toronto, T. W. Banton et F. C. Cribben ; Conférence des Problèmes Sociaux, T. E. Titus.

Après discussion, les articles suivants furent acceptés comme devant faire partie d'un programme commun.

Rése
Puri
Econ
Simp
Abol
Légi
son trav
injustem
Supp
térêt pu
Prép
employé
Plus
venir, e
à contin
Vot
sents et
nouveau
The Wo
salariés
Métiers
d'Ontar
bientôt

Le t

Pro
Que l
spécial d
Le
tawa, c
Le
dépens

Ba
Re

Dé

Er

Réserver les terres de la couronne pour les colons.
 Purifier l'administration et maintenir l'indépendance du Parlement.
 Economie sévère dans toutes les branches du service civile.
 Simplification des lois et du rouage gouvernemental.
 Abolition du Sénat du Canada.

Législation efficace pour protéger le travailleur et le produit de son travail contre les monopoles et les combinaisons qui augmentent injustement le prix des articles fabriqués par ces monopoles.

Suppression des bonus aux chemins de fer, comme contraire à l'intérêt public.

Préparation des listes électorales fédérales et provinciales par les employés municipaux.

Plusieurs autres questions ont été réservées pour une réunion à venir, et votre Comité recommande que ses successeurs soient autorisés à continuer les négociations.

Votre Comité attire respectueusement l'attention des délégués présents et des membres des associations par toute la Puissance, sur les nouveaux journaux ouvriers qui ont paru depuis la dernière réunion. *The Workman*, de St-Jean, N. B., est un journal digne de l'appui de tous salariés, et *l'Industrial Banner* publié sous les auspices du Conseil des Métiers de London, sera d'un grand secours aux associations ouvrières d'Ontario. Enfin, mais non pas le moindre, le *Free Lance* paraîtra bientôt dans la Capitale du Canada, dans l'intérêt du travail.

Le tout respectueusement soumis.

(Signé)

GEO. T. BEALES, *Président.*

P. J. JOBIN,

ROBT. CLOCKLING,

A. F. JURY,

DAVID A. CAREY,

DELPHIS MARSAN,

J. A. RODIER,

R. KEYS,

GOE. W. DOWER, *Secrétaire.*

Proposé par M. O'Donoghue, secondé par M. Darlington, et résolu :

Que l'adresse du Président et le rapport du Comité Exécutif soient référés à un comité spécial de trois.

Le Président nomme MM. Warren, de Montréal, Macdonald, d'Ottawa, et Plumb, de Prescott, pour former ce comité.

Le Secrétaire-Trésorier présente son état annuel des recettes et des dépenses pour l'année écoulée, comme suit :

Balance en caisse.....	\$54.84
Recettes durant l'année.....	415.34
Total.....	470.18
Dépenses (générales).....	355.02
“ (Comité Exécutif).....	24.60
Total.....	379.62
En caisse.....	90.56
Total.....	\$470.18

Sur motion, l'état du Secrétaire-Trésorier est reçu et référé au Comité des Auditeurs.

Il est proposé par M. Darlington, secondé par M. O'Donoghue :

Que ce Congrès se rassemblera les après-midi et soir de Mercredi, Jeudi et Vendredi pour la transaction des affaires qui pourront lui être soumises.

Proposé en amendement par M. Warren, secondé par M. Garipey :

Que ce Congrès siège de 8 a. m. à midi, et de 1 à 5 p. m. chaque jour, à moins de résolution contraire.

Le vote étant pris l'amendement est déclaré adopté.

Proposé par M. Rodier, secondé par M. Pepin :

Que ce Congrès accepte l'invitation du Conseil-de-Ville, transmise par le Comité de Réception, de remonter le canal et descendre les rapides jeudi.

Le vote étant pris, la motion est adoptée.

Le Président nomme alors les Comités Permanents comme suit:—

Le Comité sur les Ordres du Jour et les Résolutions: MM. Lamarche de Montréal, Banton de Toronto, Patterson d'Ottawa, Little de Québec et Campeau de Montréal.

Comité des Voies et Moyens: MM. Keys de Montréal, Strachan de Toronto, et Langevin de Québec.

Comité des Auditeurs.—MM. Legge d'Ottawa, Kerrigan de Montréal, et Shields d'Hamilton.

Le Congrès s'est alors ajourné.

DEUXIEME JOUR

MERCREDI, 6 Septembre 1893.

Le Congrès est appelé à l'ordre par le Président Beales à 8. 15 a. m.

Une lettre du Conseil des Métiers et du Travail de Vancouver, C. A., est lue, et il est proposé, par M. O'Donoghue, secondé par M. Glockling, puis résolu :

Que la lettre du Conseil des Métiers et du Travail de Vancouver, C. A., soit reçue et renvoyée à un comité spécial composé de MM. Patterson, d'Ottawa; Lamarche, de Montréal; Jobin, de Québec; le proposeur et le secondaire; le dit comité devant présenter une résolution sur la question aussitôt possible

Proposé par M. O'Donoghue, secondé par M. Philipps, et résolu :

Que l'élection des Officiers de ce Congrès soit l'ordre du jour à trois heures, Vendredi après-midi, le 8 courant.

Le Comité sur les Ordres et les Résolutions présente le rapport suivant :

Aux Officiers et aux Membres du Congrès des Métiers et du Travail du Canada :

MESSIEURS,—Votre Comité sur les Ordres du Jour et les Résolutions a le plaisir de faire rapport qu'il s'est organisé en élisant T. W. Banton Président, et Jos. Lamarche Secrétaire.

Votre comité recommande que les résolutions qui lui ont été soumises soient prises en considération dans l'ordre suivant:—

Proposé par M. Darlington, secondé par M. Keys :

Que ce Congrès est en faveur de la réduction du salaire de Haut Commissaire en Angleterre à \$1000 par année, toutes les dépenses devant être prises sur ce montant.

Proposé en amendement par M. Patterson, secondé par M. Jobin :

Que le Gouvernement soit prié d'abolir la charge de Haut Commissaire du Canada en Angleterre.

Le vote étant pris l'amendement est adopté.

Proposé par M. Schryburt, secondé par M. Jobin :

Attendu
du Gouvern
l'avancee
blir de noi

La r
Pro

Que ce
être un j
donnée au
vernement

Pro

Que l
mot " Ou

Pro

Qu'un
mille le p

Pro

Que l
que la jus

1. L'

2. Q

légal pou
3. Q

votation
être une f

Pro

Que l

Le

pale ad

Pro

Que c
élus d'or
moment
ches mée
faite dire
tirer des
l'étrange

Qu'i
marcés é
au Cana
dans le p

Qu'i
grès rec
l'immig
ment cer
sujet po

Le Gouvern

P

Que

Ap

Clarke

tion p

Pr

Que
moteur

Pr

Que
à l'appr

Pr

Que
tion Pu
Ministr

L'

adop

Attendu que des bibliothèques publiques et gratuites existaient à Québec sous le contrôle du Gouvernement Provincial ; Attendu que ces bibliothèques étaient d'une grande utilité pour l'avancement de l'ouvrier, que le Gouvernement de Québec soit prié par ce Congrès de les rétablir de nouveau et cela surtout dans les villes de la Province de Québec.

La motion est adoptée.

Proposé par M. Banton, secondé par M. Glockling et résolu :

Que ce Congrès est d'opinion que le premier Lundi de Septembre de chaque année devrait être un jour de fête légale, connu sous le nom de Fête du Travail, et qu'instruction soit donnée au Comité Exécutif de faire les démarches nécessaires pour soumettre la chose aux Gouvernements Fédéral et Provinciaux.

Proposé par J. A. Rodier et J. Lamarche, et résolu :

Que la Législature de Québec soit prié d'amender le " Bill David " en y retranchant le mot " Ouvrier " et le remplacer par le mot " Salarié. "

Proposé par M. Fitzpatrick, secondé par M. Callaghan, et résolu :

Qu'une requête soit adressée au Gouvernement Fédéral le priant de fixer à deux cents par mille le prix du passage sur tous les chemins de fer du Canada.

Proposé par M. Glockling, secondé par M. Strachan :

Que le Comité Exécutif de ce Congrès reçoive instruction de représenter au Gouvernement que la justice de mande les changements suivants dans le Code Municipal de la Province.

1. L'adoption du suffrage universel pour les élections municipales.
2. Que le premier jour de Janvier, quand ce n'est pas un dimanche, soit fixé comme jour légal pour les élections municipales annuelles.
3. Que dans toutes les élections, fédérales, provinciales, ou municipales, les heures de la votation devraient s'étendre jusqu'à huit heures du soir, et que le jour de la votation devrait être une fête légale.

Proposé en amendement par M. Keys, secondé par M. Fitzpatrick :

Que les mots " quand ce n'est pas un Dimanche, " soit retranchés de la deuxième clause.

Le vote ayant été pris, l'amendement est perdu et la motion principale adoptée.

Proposé par M. O'Donoghue, secondé par M. Glockling :

Que ce Congrès des Métiers et du Travail, composé de délégués dûment et régulièrement élus d'organisations de travailleurs du Canada, sachant que pendant les dernières années et au moment actuel, le marché du Canada a été et est constamment encombré dans toutes ses branches mécaniques et manuelles ; qu'il soit par conséquent Résolu que toute dépense publique faite directement ou indirectement, en vue d'aider, d'accorder des primes, d'encourager ou d'attirer des immigrants de l'une ou l'autre des classes mentionnées, adultes ou adolescents, de l'étranger au Canada, est inutile et injustifiable dans les circonstances actuelles :

Qu'il soit de plus Résolu que, comme conséquence de l'existence d'une telle condition du marché du travail au Canada, le système existant, injuste et trompeur, d'attirer l'immigration au Canada soit aboli, et que ceux seulement qui possèdent quelque fortune soient encouragés dans le pays ;

Qu'il soit de plus également Résolu que le Comité Exécutif ou Parlementaire de ce Congrès reçoive l'instruction de préparer et de présenter à l'Hon. Ministre de l'Intérieur et de l'Immigration au Canada et aux divers Bureaux d'Immigration des Provinces une copie dûment certifiée de cette résolution et qu'il appelle leur attention sur la grande importance du sujet pour les ouvriers ; aussi qu'une copie certifiée de la même soit envoyée à Son Excellence le Gouverneur Général, qui lui donnera telle suite qui lui semblera désirable.

Proposé en amendement par M. Connell, secondé par M. Pagé :

Que la question soit remise à Jeudi matin.

Après discussion par MM. O'Donoghue, Connell, Kerrigan, Glockling, Clarke, Strachan, Jobin et Schryburt, l'amendement est défait et la motion principale adoptée.

Proposé par M. Darlington, secondé par M. Glockling, et résolu :

Que les membres n'aient le droit de parler qu'une fois sur la même question, excepté le moteur et le second, et pas plus de cinq minutes.

Proposé par J. A. Rodier, secondé par M. Lepage :

Que les livres employés dans les écoles de la Province de Québec soient uniformes, sujets à l'approbation du Conseil de l'Instruction Publique.

Proposé par M. Jobin, secondé par M. Marois :

Que tous les mots suivants soient ajoutés à la motion : " Et que le dit Conseil de l'Instruction Publique soient élu par le peuple, et que tout le système soit placé sous la direction d'un Ministre responsable de la Couronne, comme département distinct. "

L'amendement est adopté, et la motion telle qu'amendée, est aussi adoptée.

Proposé par M. Keys, secondé par M. Keegan, et résolu :

Que les chemins de fer, télégraphes et téléphones devraient appartenir et être sous le contrôle du Gouvernement Fédéral, et que les systèmes pour l'éclairage public, les aqueducs les bateaux-passeurs et les chemins de fer urbains devraient être la propriété des municipalités où ils sont situés.

Proposé par M. Campeau, secondé par M. Charest, et résolu :

Attendu que d'après les lois actuelles, il est extrêmement difficile pour un ouvrier d'obtenir justice devant les tribunaux, que ce Congrès s'adresse aux autorités compétentes pour obtenir un mode de procédure plus expéditif et moins dispendieux pour toutes poursuites regardant les gages.

Le Congrès s'ajourne à midi.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Le Congrès est appelé à l'ordre par le Président à 1.45 p. m.

Le Comité Spécial sur l'Adresse du Président fait rapport comme suit :

Aux Officiers et aux membres du Congrès des Métiers et du Travail du Canada :

Votre Comité rapporte respectueusement qu'il a lu l'adresse du Président avec soin, et approuve de tout cœur les recommandations et les conseils qui y sont donnés.

Si la recommandation concernant l'abolition de l'avis de trois jours exigé pour le retrait de fonds de la banque d'épargne des bureaux de poste est approuvée, nous recommandons au Comité Exécutif de faire tous ses efforts auprès du Gouvernement pour obtenir ce changement.

Nous apprécions surtout les regrets que le Président exprime au sujet de l'apathie qui existe envers la presse ouvrière du Canada, et nous recommandons qu'un appel soit fait à tous les Secrétaires d'associations ouvrières d'engager les membres des associations à encourager les journaux qui sont favorables à notre chère cause.

Le tout respectueusement soumis.

GEO. S. WARREN
WARD S. PLUMB
ALEX. R. MACDONALD

Le rapport est reçu et approuvé.

On reprend la considération des résolutions soumises par le Comité sur les Ordres du Jour.

Proposé par M. Banton, secondé par M. Glockling, et résolu :

Que ce Congrès enregistre son opinion que la journée de huit heures est à désirer et qu'elle peut être obtenue par acte du Parlement.

Proposé par M. Jobin, secondé par M. Carey, et résolu :

Que ce Congrès s'adresse au Gouvernement Fédéral pour le prier d'établir un système d'assurance par l'état, en rapport avec la banque d'épargne du département des postes.

Proposé par M. Campeau, secondé par M. Charest, et résolu :

Considérant qu'on fait souvent usage de dynamite sur certains travaux, et que les accidents sont fréquents par suite de l'ignorance de ceux qui s'en servent, que ce Congrès s'adresse aux autorités pour faire empêcher l'emploi d'explosifs par des personnes qui ne seront pas munies d'un certificat de compétence signé par un inspecteur du gouvernement.

Proposé par M. Lamarche, secondé par M. Rodier, et résolu :

Que le Gouvernement de Québec soit prier de passer une loi abolissant le Conseil Législatif de la même Province.

Proposé par M. Jobin, secondé par M. Schryburt, et résolu :

Que le Gouvernement Provincial soit prié de passer une loi donnant première hypothèque aux ouvriers sur le produit de leur travail.

Proposé par M. St. Laurent, secondé par M. Philipps, et résolu :

Qu'il soit demandé à la Législature de la Province de Québec d'amender l'acte municipale de façon à obtenir le vote au scrutin pour les élections municipales comme pour les élections parlementaires.

Prop
Que le
à interdire
muets.

Prop
Vu la c
mal le sort
verront à c
trie ; et à ce
que possible
commerce d
nada et ma
que ce Cong
tion du bois
tant que po

Prop
son :

Que ce
L'an
Prop

Que ce
de grève et
d'arbitrage
seront obli

Les
més en f
que ces

M. R
Que le
soient ren

Pro
rent :

Que ce
sion du ra
L'an

Pro
Qu'ins
le Premier
les entrepr
heures de

Pro
Que ce

Pro
Que d

tant.
Pro

Consi
heures de
Consi
leur vie o
se joindre

Consi
la règlem
palités o
au Consei
fêtes et d
par lequ
Consi

glement.
Consi
bonne ho

Qu'in
loi soit a
dans la l

Proposé par M. Lamarche, secondé par M. Warren, et résolu :

Que le Gouvernement de Québec soit prié d'amender l'acte des manufactures de manière à interdire l'emploi d'enfants qui ne savent pas lire et écrire, excepté dans le cas de sourds et muets.

Proposé par le délégué Pagé, secondé par le délégué Boucher :

Vu la crise industrielle aux Etats-Unis, vu la possibilité qu'il y a d'affecter en bien ou en mal le sort de l'ouvrier par la législation, ce Congrès exprime le vœu que nos hommes d'Etat verront à ce qu'il ne soit rien fait qui soit de nature à créer de la perturbation dans l'industrie; et à ce que la politique économique du pays soit conçue de manière à protéger autant que possible le travail national contre le travail étranger, comme par exemple, dans le cas du commerce de bois qui se fait avec les Etats-Unis, commerce qui, par les billots exportés du Canada et manufacturés chez nos voisins, prive nos propres ouvriers de tout ce travail : Résolu, que ce Congrès est d'opinion, pour ce qui regarde surtout le commerce de bois, que l'exportation du bois en billots devrait être frappée d'une taxe propre à faire cesser ou à diminuer autant que possible cette exportation.

Proposé en amendement par M. Darlington, secondé par M. Patterson :

Que cette résolution soit référée au Comité Exécutif

L'amendement est adopté.

Proposé par M. Banton, secondé par M. Glockling, et résolu :

Que ce Congrès est fortement en faveur du principe de l'arbitrage obligatoire dans les cas de grève et que le Gouvernement Fédéral soit prié d'adopter un acte instituant des bureaux d'arbitrage, et que dans le cas où une des parties en appellera à tel bureau, les autres parties seront obligées de se soumettre à la décision.

Les rapports du Comité Exécutif et de l'adresse du Président imprimés en français sont soumis. Il s'en suit une longue discussion parce que ces documents ne portent pas la marque du l'Union Typographique.

M. Kerrigan, secondé par M. Boucher, propose :

Que le rapport du Comité Exécutif et l'Adresse du Président, imprimés en français, soient renvoyés jusqu'à ce qu'ils portent la marque de l'Union.

Proposé en amendement par M. Lamarche, secondé par M. St. Laurent :

Que ce Congrès se déclare satisfait de ce qui a été fait par le comité concernant l'impression du rapport du Comité Exécutif et de l'adresse du Président.

L'amendement est adopté.

Proposé par M. Strachan, secondé par M. Glockling, et résolu :

Qu'une instruction soit donnée au Comité Exécutif de prier le Ministre des Travaux Publics et le Premier Ministre de faire mettre dans les devis pour travaux publics une clause obligeant les entrepreneurs à payer l'échelle de gages fixés par les unions locales, ainsi que d'observer les heures de travail fixés par elles.

Proposé par M. A. Campeau secondé par P. E. Drolet, et résolu :

Que ce Congrès exprime le désir que la Chambre du Sénat de la Puissance soient abolie.

Proposé par M. Brennan, secondé par M. Desjardins, et résolu :

Que dans l'opinion de ce Congrès le vote obligatoire devrait être substitué au système existant.

Proposé par M. Kilt, secondé par M. Patterson, et résolu :

Considérant qu'il est un des premiers objets des associations ouvrières de faire réduire les heures de travail.

Considérant que des milliers d'hommes et de femmes qui sont dans la nécessité de gagner leur vie dans le commerce, ne peuvent, par suite des longues journées qui leur sont imposées, se joindre aux associations ouvrières comme ils désiraient le faire afin d'améliorer leur position.

Considérant que le Gouvernement Provincial d'Ontario a placé dans ses lois un "Acte pour la réglementation des boutiques et magasins," par lequel il est ordonné que dans toutes municipalités ou les trois-quarts des marchands, dans un certain genre de commerce, se seront adressés au Conseil pour faire fermer les magasins à 6 p. m. tous les soirs à l'exception de la veille des fêtes et des dimanches, le dit Conseil devra passer un règlement conforme à cette requête, mais par lequel aussi il est dit qu'il suffira d'un tiers des marchands pour faire rappeler ce règlement,

Considérant qu'il devrait être exigé le même nombre de signatures pour faire abréger le règlement que pour le faire adopter, tel que la loi devrait être amendé dans ce sens.

Considérant que l'A. L. 2806 a obtenu l'adoption d'un règlement pour la fermeture à bonne heure à Ottawa, lequel est constamment menacé en vertu des termes actuels de la loi.

Qu'une instruction soit donnée au Comité Exécutif de s'occuper de la chose pour obtenir que la loi soit amendée comme ci-dessus dans Ontario, et aussi pour faire adopter une loi semblable dans la Province de Québec.

Proposé par M. A. Pepin, secondé par Jos. Larocque, et résolu :

Que ce Congrès appuie les Cigariers dans leur demande auprès du Gouvernement de ne rien changer des droits d'accise sur les cigares dans le but de les imposer sur la feuille de tabac importée.

Proposé par M. Houle, secondé par M. Renaud :

Que ce Congrès s'adresse au Gouvernement pour faire nommer un inspecteur des boutiques de tailleurs (sweating shop) lequel devra voir que les règlements sanitaires y sont observés.

Proposé en amendement par M. Darlington, secondé par M. A. J. Medonald :

Que dans l'opinion de ce Congrès le système de "sweating shops" devrait être supprimé par acte du parlement.

L'amendement est adopté.

Proposé par M. Warren, secondé par M. Drolet, et résolu :

Vu qu'il est d'usage à Montréal d'employer des enfants au-dessous de 14 ans pour manier les briques, les pierres, et autres matériaux au dérimement de la santé de ces enfants et des ouvriers employés dans le même genre d'ouvrage, que la Corporation et le Gouvernement Provincial soient priés de mettre fin à cet état de chose.

Proposé par M. Carey, secondé par M. O'Donoghue, et résolu :

Concernant les droits du travailleur nous affirmons les principes suivants :

La terre, avec ses forêts, ses mines et ses autres avantages naturels, est un don de la Nature non à une partie de l'humanité entière.

Tandis que les hommes ont un droit incontestable de se faire payer pour les récoltes qu'ils ont préparées, les maisons qu'ils construisent, les services qu'ils rendent, nous dénonçons comme absolument injuste qu'aucun homme ait le droit de se faire payer pour le sol et les autres dons naturels qu'ils n'ont aucunement produits.

La valeur qui est donnée à la terre par la présence et la concentration de la population ne devrait pas aller au profit de spéculateurs et de percepteurs de loyers, mais devrait être appliquée à des fins publiques.

Imposer des taxes sus les améliorations faites par l'homme, c'est décourager l'emploi salubre du capital pour payer le travail et développer le pays, et encourager la spéculation et le monopole.

Qu'il soit donc résolu que nous priions les Gouvernements Provinciaux d'accorder aux municipalités le pouvoir d'abolir tous les impôts sus les produits du travail.

Et qu'il soit en outre résolu que nous priions le Gouvernement Fédéral de faire disparaître tous les impôts et droits perçus sur les produits du travail, importés ou manufacturés dans le pays, excepté les impôts qui sont prélevés dans le but de décourager la consommation d'articles considérés comme délétères, et d'y substituer, comme moyen de prélever le revenu nécessaire au Gouvernement, un impôt unique sur le sol et les ressources naturelles.

Le Congrès s'ajourne à 5 p. m.

TROISIEME JOUR

JEUDI, 7 Sept. 1893.

Le Congrès est appelé à l'ordre à 8.30 a. m.

Le Comité des Auditeurs soumet le rapport suivant, qui, sur motion, est reçu et adopté :

Aux Officiers et Membres du Congrès des Métiers et du Travail du Canada :

Les Auditeurs soussignés ont examiné avec soin le compte des recettes et des dépenses et les pièces justificatives y annexées, et trouvent que l'état financier de M. Geo. W. Dower, Secrétaire-Financier, présenté à ce Congrès, est correcte sous tous rapports, et que les comptes sont tenus soigneusement et systématiquement par lui.

Recettes durant l'année.....	\$470.18
Dépenses durant l'année.....	379.62
Balance.....	90.56

Respectueusement soumis,

J. S. LEGGE,
R. KERRIGAN,
T. S. SHIELDS,

Le Co
adopté :—
Aux Offic
Can
MESS
sement à
1. N
l'année q
2. N
\$75.00 au
et à la pr
sistant-Se
3. N
soit auto
cédant p
4. N
faire imp
5. N
venir pou
Exécutif
Le to

Prop
Que le I
MM.
bec, sont
Prop
Que tou
Prop
Que ce
Prop
Que le C
Craig.
On r
sur les I
Prop
Que ce
Sur
reste sur
Prop
Que l'
accidents d
Prop
Que da
de fabriqu
Prop
Que l'
des Propri
de se rend
Le C
Honneu
le Cana

Le Comité des Voies et Moyens présente le rapport suivant, qui est adopté :—

Aux Officiers et aux Membres du Congrès des Métiers et du Travail du Canada :

MESSIEURS,—Votre Comité des Voies et Moyens soumet respectueusement à votre considération le rapport suivant :

1. Nous recommandons que la taxe per capita nécessaire pour l'année qui commence soit fixée à huit cents.

2. Nous recommandons que le Président donne ordre de payer \$75.00 au Secrétaire Dower pour services rendus durant l'année écoulée et à la présente session ; aussi qu'il donne ordre de payer \$10.00 à l'Assistant-Secrétaire pour ses services durant la présente session.

3. Nous recommandons que l'Assistant-Secrétaire, M. T. St-Pierre, soit autorisé à faire traduire le rapport de cette session à un prix n'excédant pas \$25.00.

4. Nous recommandons que le Secrétaire reçoive instruction de faire imprimer 1500 copies du Rapport en Anglais et 500 en Français.

5. Nous recommandons aussi que toutes les impressions faites à l'avenir pour le Congrès portent la marque de l'Union, et que le Comité Exécutif ait le droit de les refuser si elles ne portent pas cette marque :

Le tout respectueusement soumis,

REDMOND KEYS
WM. STRACHAN
H. L. LANGEVIN

Proposé par M. O'Donoghue, secondé par M. Legge, et résolu.

Que le Président nomme un Comité de trois pour les remerciements.

MM. McGuire d'Ottawa, Glockling, de Toronto, et Jackson, de Québec, sont nommés pour former le Comité.

Proposé par M. O'Donoghue, secondé par M. Glockling, et résolu :

Que toutes les résolutions devront être présentées avant 9. a. m. Vendredi.

Proposé par M. Rodier, secondé par M. Legge, et Résolu :

Que ce Congrès s'ajourne à 9.30 a. m. pour se réunir de nouveau à 3 p. m.

Proposé par M. Keys, secondé par M. Darlington, et résolu :

Que le Congrès se réunisse cette après-midi à la salle des Chevaliers du Travail, rue Craig.

On reprend la considération des résolutions soumises par le Comité sur les Résolutions.

Proposé par M. Darlington, secondé par Keys :

Que ce Congrès est en faveur du Socialisme d'Etat, et n'acceptera rien de moins.

Sur motion de M. Rodier, secondé par M. O'Donoghue, la résolution reste sur le bureau.

Proposé par M. Charest, secondé par M. Blondin, et résolu :

Que le Gouvernement de Québec soit pétitionné de passer une loi de compensation pour les accidents dans le sens de celle qui existe dans la Province d'Ontario.

Proposé par M. Glockling, appuyé par M. Banton :

Que dans l'opinion de ce Congrès, les intérêts des ouvrières demandent que des inspectrices de fabriques et d'ateliers soient nommées par le Gouvernement.

Proposé par M. Glockling, secondé par M. Banton, et résolu :

Que l'on s'adresse à la Législature d'Ontario pour faire rappeler les amendements à l'acte des Propriétaires, et Locataires, et qu'instruction soit donnée au Comité Exécutif de ce Congrès de se rendre auprès des Ministres pour obtenir cette abrogation.

Le Congrès s'ajourne à 9.30 afin de se rendre à l'invitation de Son Honneur le Maire et du Conseil de prendre part à une excursion sur le Canal.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Le Congrès est appelé à l'ordre dans la Salle des Chevaliers du Travail, 662 $\frac{1}{2}$ rue Craig, par le Président Beales à 3.15 p. m.

Proposé par M. Keys, secondé par M. Darlington, en amendement à la Constitution :

1^e. Qu'après les mots "Chevaliers du Travail" (Art. II, Clause 2) on ajoute les mots suivants "Patrons de l'Industrie, Grangers, et Associations de l'Impôt Unique."

2^e. Qu'après le mot "délégué," (ligne, Art. II, Clause 2) les mots suivants soient ajoutés: "les Patrons de l'Industrie, Grangers et les Associations de l'Impôt Unique n'auront droit qu'à trois délégués chaque,"

Après une longue discussion, le Congrès s'ajourne à 5 p. m.

QUATRIÈME JOUR

VENDREDI, 8 Sept. 1893.

Le Congrès est appelé à l'ordre par le Président Beales à 8 a. m.

On reprend la considération des résolutions soumises par le Comité sur les Ordres du Jour et les Résolutions.

Proposé par M. Patterson, secondé par M. Little, et résolu :

Considérant que ce Congrès s'est déclaré, à différentes reprises en faveur de l'abolition des contrats dans l'exécution des travaux du Gouvernement.

Considérant que le Gouvernement Fédéral à établi une Imprimerie Nationale.

Qu'afin d'assurer la bonne administration et le succès de cette institution, le Congrès prie le Gouvernement de nommer un Surintendant ayant l'expérience pratique et que le Comité Exécutif reçoive instruction de soumettre la chose au Gouvernement.

Proposé par M. Renaud, d'Ottawa, secondé par M. Félix Marois, de Québec, et résolu :

Que ce Congrès déplore la manière injuste dont sont traités les typographes d'Ottawa par l'Imprimerie Nationale en suspendant ses ouvriers pendant les vacances des employés civils qui, conséquemment, ne peuvent fournir de copie aux imprimeurs qui sont, par ce fait, jetés sur le pavé pendant que les employés civils sont absents, et que ce Congrès prie le Gouvernement d'observer les règles ordinaires des établissements privés dans les destitutions, en commençant par les derniers venus tout en considérant leur compétence.

Proposé par M. Glockling, secondé par M. Banton, et résolu :

Que dans l'opinion de ce Congrès, le droit de vote devrait être accordé aux femmes comme aux hommes, et que le Comité Exécutif de ce Congrès reçoive instruction de faire des représentations en conséquence aux Gouvernements Fédéral et Provinciaux.

Proposé par M. Baaton, secondé par M. Glockling, et résolu :

Attendu qu'il a été prouvé par le résultat des élections récentes dans la Province d'Ontario, surtout dans les villes, que les clauses de l'Acte des Cotisations qui ont pour objet de mettre sur la liste électorale tous ceux qui ont droit de vote en vertu de l'Acte du Suffrage Universel sont tout à fait nulles comme résultat, et

Attendu que l'inefficacité de ces clauses a pour effet de défranchiser un grand nombre d'ouvriers qui ne sont aucunement en faute.

Qu'il soit résolu que ce Congrès demande à la Législature d'Ontario de remplacer le système impraticable actuel de préparer les listes pour les Elections Provinciales et Municipales par un système plus simple d'enregistrement : que des requêtes en faveur de ce changement soient préparées et transmises et que le Comité Exécutif ait instruction de prendre tous les moyens possibles pour l'obtenir.

Proposé par M. Banton, secondé par M. O'Donoghue, et résolu :

Que ce Congrès s'adresse aux Legislatures Provinciales pour faire abolir la qualification foncière pour les emplois municipaux.

Proposé par M. Carey, secondé par M. Banton, et résolu :

Qu'un Comité Permanent de ce Congrès soit nommé pour agir de concert avec un semblable Comité des Patrons de l'Industrie dans le but de considérer l'opportunité de former une Union des Travailleurs des Villes et des Campagnes du Canada dans le but de résister à la tyrannie de la richesse, d'établir la justice entre les hommes sans égard à leur position, et de promouvoir les intérêts de tous les citoyens en supprimant les fraudes dans les opérations industrielles qui sont aujourd'hui permises et sanctionnées par nos lois, le dit comité devant se composer de MM. Rodier et Darlington, de Montréal, Jobin et Little, de Québec, Glockling, Carey et Banton, de Toronto.

Prop
Que le
cents, pour

Prop
Que ce
lités et aux
tendant l'é
mées par le
d'écoles dan
cutif d'Ont
une imprim

Prop
Attend
deniers mu
du Congrès
gislatures
rat municip

Prop
Que ce
pour faire
tion des ré
un mouve
filés de fai
distribution
sayer d'y in

Prop
Que ce
pour la lég
quêtes pou
ciaux pour
mettre au
doption :

1. De
Puissance
lois exist
2. Du
pas entrer
durant les
laire.

Pro
Et qu'
sociations
tuel? (2)
en faveur
offrir?

L'an
adoptés

Pro
Qu'en
dresse au
tions suiv
Le ma
Canada.

Pro
Que t
affirmant
du maint
Politique
dancedu
Le

pale es
La
tion.
A r

Proposé par M. Little, secondé par M. Campeau, et résolu :

Que le Gouvernement Fédéral soit prié de réduire les frais de port pour les lettres à deux cents, pour toutes les parties du pays, et à une cent pour les lettres de ville.

Proposé par M. Glockling, secondé par M. Banton, et résolu :

Que ce Congrès demande aux Gouvernements Fédéral et Provinciaux et aussi aux Municipalités et aux Commissaires d'École de n'accorder de contrats pour impression et reliure, en attendant l'établissement d'imprimeries d'état, qu'aux patrons qui reconnaissent les unions formées par leurs employés, et de plus, considérant que le contrat pour la fourniture des livres d'écoles dans la Province d'Ontario va bientôt expirer, qu'instruction soit donné au Comité Exécutif d'Ontario de faire tous leurs efforts pour obtenir que le Gouvernement d'Ontario établisse une imprimerie pour publier les livres d'écoles, au lieu de faire un nouveau contrat.

Proposé par M. O'Donoghue, secondé par M. Carey, et résolu :

Attendu que les masses sont intéressées et contribuent leur part dans la dépense de tous les deniers municipaux : qu'il soit en conséquence résolu que la présente est une recommandation du Congrès des Métiers et du Travail du Canada à son Comité Exécutif de demander aux Législatures de modifier ou amender l'Acte des Municipalités de manière à permettre à l'électorat municipal de voter sur tous les règlements concernant les finances municipales.

Proposé par M. Banton, secondé par M. Glockling, et résolu :

Que ce Congrès, tout en reconnaissant l'importance qu'il y a de continuer les efforts passés pour faire mettre dans les lois du pays les réformes politiques qui ont jusqu'ici attiré l'attention des réformateurs ouvriers, est cependant fermement convaincu qu'il est urgent d'inaugurer un mouvement de réformes sociales d'une nature radicale, et recommande aux associations affiliées de faire des démarches pratiques dans le sens de la coopération pour la production et la distribution et qu'instruction soit donné au Comité Exécutif de considérer la question et d'essayer d'y intéresser les Gouvernements Fédéral et Provinciaux.

Proposé par M. Banton, secondé par M. Carey :

Que ce Congrès est en faveur du système connu sous le nom d'Initiative et Referendum pour la législation. Que ce soit l'instruction du Comité Exécutif de faire préparer des requêtes pour être signées par les ouvriers et envoyées aux Gouvernements Fédéral et Provinciaux pour demander des changements nécessaires dans notre rouage gouvernemental pour permettre au peuple de prendre directement l'initiative et le contrôle de la législation, par l'adoption :

1. De l'initiative par laquelle les Electeurs de toute Municipalité ou Province et de la Puissance pourront exiger la soumission d'une nouvelle loi et l'amendement ou l'abrogation de lois existantes dans les limites de la juridiction du corps auquel la demande sera faite.

2. Du referendum, qui pourvoit que les lois d'un caractère d'intérêt général ne devront pas entrer en force avant l'expiration de trois mois après leur adoption par le corps législatif durant lesquels les électeurs pourront exiger que les dites lois soient soumises au vote populaire.

Proposé, en addition, par M. Kerrigan, secondé par M. Keys :

Et qu'il soit donné instruction au Comité Exécutif de soumettre au vote populaire des associations affiliées, les questions suivantes : (1) Etes-vous en faveur du système industriel actuel ? (2) Etes-vous en faveur de la coopération dans la production et l'échange ? (3) Etes-vous en faveur d'un gouvernement par la commune ? (4) Avez-vous un autre système quelconque à offrir ?

L'amendement est adopté, et la motion telle qu'amendée, est aussi adoptée.

Proposé par M. Banton, secondé par M. Glockling :

Qu'en vu de la grande diversité d'opinion concernant l'avenir de ce pays, ce Congrès s'adresse au Gouvernement Fédéral pour lui demander de soumettre au vote populaire les questions suivantes :

Le maintien de notre position Coloniale. La Fédération Impériale. L'Indépendance du Canada. L'Union Politique avec les Etats-Unis.

Proposé en amendement par M. St-Pierre, secondé par M. Keys :

Que tous les mots après " que " soient retranchés, et remplacés par les suivants : " Tout en réaffirmant notre demande au Gouvernement Fédéral de soumettre au vote populaire les questions du maintien de l'Etat Colonial, de la Fédération Impériale, de l'Indépendance et de l'Union Politique avec les Etats-Unis " cependant ce Congrès exprime la conviction que l'Indépendance du Canada est la meilleure solution de notre avenir nationale.

Le vote donne 17 pour l'amendement et 29 contre. La motion principale est ensuite adoptée à l'unanimité.

La discussion est ensuite reprise sur l'amendement à la constitution.

A midi le Congrès s'ajourne.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Le Congrès est appelé à l'ordre par le Président Beales à 1.20 p. m.

On reprend la discussion de l'amendement à la Constitution. Il est proposé en amendement à la motion par M. Glockling, secondé par M. O'Donoghue :

Que la résolution ne soit pas maintenant adoptée, mais qu'instruction soit donné au Secrétaire de ce Congrès de la faire imprimer en Français et en Anglais pour l'envoyer à toutes les associations affiliées afin que celles-ci la soumettent au vote de leurs membres et fassent parvenir le résultat à la prochaine session du Congrès.

Cet amendement est adopté.

Proposé par M. Birmingham, secondé par M. Keegan, et résolu :

Que ce Congrès demande au Gouvernement Provincial de Québec de faire publier annuellement un rapport des inspecteurs des manufactures, donnant l'état de tous les établissements visités par ceux-ci, la durée de la journée de travail et le nombre d'enfants âgés de moins de 14 ans qui sont employés ; le dit rapport devant être imprimé en Anglais et en Français, et être distribué à 1000 exemplaires aux Conseils des Métiers et du Travail de Québec et Lévis, de Montréal et de Hull, afin qu'il soit à la portée du public.

Proposé par M. Jobin, secondé par M. Schryburt, et résolu :

Que tous les accidents devraient être portés à la connaissance des inspecteurs des manufactures dans un délai de 48 heures après qu'ils ont eu lieu.

Proposé par M. Little, secondé par M. Jobin, et résolu :

Que l'Acte des Manufactures de la Province de Québec soit amendé de manière à étendre le délai pour l'institution des actions de deux à six mois, et aussi que la section 3048 devrait être amendée en ajoutant après le mot " Inspecteur " les mots " de personne ou d'associations de personnes. "

Proposé par M. Charest, secondé par M. Rodier, et résolu :

Que le Gouvernement de Québec soit prié de passer certaines résolutions à l'effet d'empêcher les femmes et les enfants dans les manufactures de trainer ou porter des fardeaux dont la pesanteur excède pour les enfants de 14 ans 10 kilogrammes ou 20 lbs ; pour les femmes, 2 kilogrammes ou 40 lbs ; et qu'il soit défendu aux femmes de trainer des trucks dans les manufactures.

L'heure fixée pour les élections étant arrivée, le Président nomme MM. Kerrigan, de Montréal, Drolet, de Montréal et Phillips de Québec, scrutateurs. Les élections donnent le résultat suivant :

Président—

Geo. T. Beales, de Toronto, par acclamation.

Vice-Président—

Patrick J. Jobin, de Québec, par acclamation.

Secrétaire-Trésorier—

Geo. W. Dower, de Toronto, par acclamation.

Comité Législatif d'Ontario—

Alexander R. Macdonald, d'Ottawa.....Acclamation.

David A. Carey, de Toronto.....Acclamation.

Robert Glockling, de Toronto.....Acclamation.

Comité Législatif de Québec—

J. B. St. Laurent, de Québec.....31

Joseph Lamarche, de Montréal.....31

Napoléon Pagé, de Hull.....26

Le Congrès s'ajourne à 5 p. m.

SÉANCE DU SOIR.

Le Congrès est appelé à l'ordre par le Président Beales à 8 p. m.

L'ordre du jour étant le choix de l'endroit où devra avoir lieu la prochaine session du Congrès, les places suivantes sont nommées :—Corn-

wall,
N. B. ;
tin do

At

Le
de Va
Aux C

M
tiers
dation
déli

GEO.

C
Métie
une le
Sacha
victo
souha

L
Nous
chinc
leur
fédér
cont
aveu
mesu
Ottav
ressé
étou
prov
caus
les p
puls
rossé

wall, Ont. ; Ottawa, Ont. ; Hull, Qué. ; Vancouver, C. A. ; St. Jean, N. B. ; Kingston, Ont. ; Halifax, N. E. ; et Prescott, Ont. Le premier scrutin donne pour résultat :—

Cornwall.....	12
Ottawa.....	17
Hull.....	4
Vancouver.....	1
St. Jean.....	2
Kingston.....	8
Halifax.....	1
Prescott.....	1

Au deuxième scrutin Ottawa est choisi comme suit :—

Cornwall.....	20
Ottawa.....	25
Hull.....	1
Vancouver.....	0
St. Jean.....	1
Kingston.....	2
Halifax.....	0
Prescott.....	0

Le comité spécial sur la lettre du Conseil des Métiers et du Travail de Vancouver, présente le rapport suivant :—

Aux Officiers et aux Membres du Congrès des Métiers et du Travail du Canada :

MESSIEURS,—Votre comité spécial sur la lettre du Conseil des Métiers et du Travail de Vancouver, soumet cette lettre avec recommandation qu'elle soit insérée en entier dans le rapport officiel de vos délibérations. Cette lettre est comme suit :—

VANCOUVER, C. A., 29 Août, 1893.

GEO. W. DOWER, ECR., *Secrétaire du Congrès des Métiers et du Travail du Canada :*

CHER MONSIEUR :—A la dernière assemblée régulière du Conseil des Métiers et du Travail de Vancouver, un comité a été autorisé de rédiger une lettre à votre Congrès, laquelle est envoyée à la place d'un délégué. Sachant que les réformes ne s'obtiennent pas en un jour, mais que la victoire couronne la persévérance, nous vous offrons nos sympathies et souhaitons que vos délibérations soient couronnées de succès.

La question des Chinois est toujours agitée, mais le progrès est lent. Nous n'espérons guère obtenir des lois efficaces contre l'immigration chinoise tant que le gouvernement actuel sera au pouvoir. Bien qu'on leur ait donné les meilleurs raisons pour agir, les deux gouvernements fédéral et provincial refusent de protéger les travailleurs de notre race contre l'invasion si bien connue des Orientaux. Sachant qu'il n'y a pire aveugle que celui qui ne veut pas voir, peut-on s'attendre à aucune mesure dans ce sens tant que ceux qui tiennent les rênes du pouvoir à Ottawa, restent la main dans la main avec les individus qui sont intéressés entre tous à couvrir nos rivages de cette vermine funeste. Il est étonnant de voir comme la majorité des voyageurs qui visitent notre province, y compris les membres du parlement, sont trompés sur les causes de l'agitation contre les Chinois. Ils arrivent et ils partent dans les plus beaux convois, entourés de tout le luxe que notre civilisation puisse produire ; ils font le tour des parcs et des grandes rues en carrosse ; il n'y en a peut-être pas un sur vingt qui entre jamais dans un

bouge chinois. Les neuf dixièmes de ceux qui passent par Vancouver, soit en destination de l'Est ou de l'Ouest, sont des gens à l'aise, qui fréquentent une société au-dessus de la classe ouvrière, de sorte qu'ils ne viennent pas en contact avec les Chinois des classes inférieures, qui composent la presque totalité de ceux qui sont amenés en ce pays. Les visiteurs de cette classe aisée peuvent rencontrer, et jusqu'à un certain point rencontrer les tyhees, les mandarins et autres Chinois de la classe supérieure, mais il serait indigne d'eux de se mêler à la masse des Mongols que chaque vapeur de l'Orient amène sur nos bords. De là, il s'ensuit que l'ignorance qui existe au sujet des côtés dangereux et repoussants du caractère chinois est vraiment étonnante pour ceux qui ne voient pas que les voyageurs ne veulent pas se donner la peine de s'enquérir des faits. Ces gens, qui sont généralement considérés comme appartenant à la classe éclairée lorsqu'elles retournent chez elles, au lieu d'admettre qu'elles ne connaissent rien du mouvement anti-chinois et qu'elles ne se sont jamais donné la moindre peine pour se procurer des renseignements authentiques, prennent froidement sur elles de tromper le public. Une raison qui explique leur conduite se trouve dans le fait qu'un grand nombre sont, directement ou indirectement, intéressées dans le transport de ces asiatiques. Le résultat naturel, c'est que les classes ouvrières, ici et dans les autres localités où le mouvement se poursuit, sont mécontentes et qu'elles passent pour être l'instrument d'agitateurs mal intentionnés. Depuis l'établissement par la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique d'une ligne de vapeurs à la Chine, chacun des navires de cette compagnie a amené ici plus de Chinois qu'aucun navire ait jamais transporté d'Espagnols, de Français ou d'Anglais à l'époque de la colonisation de ce continent par les Européens. Outre qu'ils ont le droit d'amener tant de Chinois par mille tonneaux de jauge, ces navires sont encore libre d'en travailler autant qu'il leur plaît *en douane*. Les Chinois ne peuvent être employés sur les travaux municipaux, mais, par une très faible majorité, la Législature permet qu'ils travaillent aux entreprises provinciales. On s'attend toutefois, qu'à la prochaine session de la Législature ceci sera interdit, aussi bien que l'emploi des Chinois dans les mines. Il n'y a qu'une petite minorité de la population qui s'oppose à la législation anti-chinoise. Enfin le travail à bon marché des Orientaux a fait sentir ses effets sur les marchands; et ceux-ci, d'habitude trop portés à réduire les salaires se plaignent vigoureusement des temps durs; le travail à bon marché est un boomerang qui revient frapper celui qui l'a lancé. Les habitudes des Chinois sont assez connues de votre assemblée, pour qu'il ne soit pas nécessaire de s'étendre bien longtemps sur ce point. Qu'il suffise de dire que les Mongols ne se fondent jamais avec les blancs, ni sous le rapport social, ni sous le rapport politique. Il ne sera pas sans à propos de citer d'un rapport qui a paru dans le *World* de Vancouver, du 14 courant. A un dîner offert par les citoyens à M. Edmund Barton, C. R., procureur-général pour la Nouvelle-Galles du Sud, qui est parti par le "Miowera," M. F. W. Ward, de la nouvelle compagnie de paquebots Canadienne-Australienne, disait:—

"Les Australiens sont pleins d'espérance et d'initiative. . . Peu de personne entre les âges de 10 et 21 ans sont sans éducation. La colonie dépense annuellement \$10,000,000 pour instruire la jeunesse. . . Les colonies ne voulaient pas d'une immigration ignorante et peu intelligente. C'est pourquoi elles ont exclu les Chinois et autres races peu acceptables. Mais il n'était pas possible d'avoir trop vite une bonne immigration de gens qui seraient bientôt des citoyens dans toute l'acceptation du mot.

L'honorable M. Barton—Les Chinois ne veulent pas devenir citoyens. Ils ne viennent pas pour rester. (Applaudissements.)

(M.
Le m
sa voix
vages se
de la pro
ment int
l'aristoc
celle des
(et sous
séqueme
qu'il soi
vement
taux, ce
patron e
qui conc
le crédit
industri
prist, et
sans éga
de bon p
vigueur
concurr
des salai
pourquo
vriers.
travail.
toute la
est la rè

Les re
inexplo
naissant
la politi
les terre
province
des part
servent
tunes da
punéme
Il trouve
y a déjà
dernière
aux Etat
blisseme
d'un bur
cultés in
vrait fai
Mais l'o
qu'une é
organisa
loi, tout
gouvern
lisait ce

"Le
conseille
déjà un
nombre
dent que

(M. Ward continua son discours en faveur du libre-échange.)

Le mouvement ouvrier dans la Colombie Anglaise va croissant, et sa voix devra être entendue dans un avenir prochain. Même les Sauvages se joignent aux unions. Les travailleurs forment les trois quarts de la province. Un peuple cosmopolite est divisé en deux classes également intelligentes et industrieuses—la bourgeoisie, portée à tirer vers l'aristocratie, représente le capital, l'autre, celle qui travaille et produit celle des travailleurs. On compte beaucoup ici sur le capital américain, (et sous ce rapport la crise aux Etats-Unis nous affecte beaucoup) conséquemment le vrai capitaliste est placé en dehors de l'industrie, quoiqu'il soit vivement intéressé, surtout lorsqu'il y a conflit. Comparativement peu de patrons opèrent exclusivement avec leurs propres capitaux, ce qui est vrai aussi des compagnies à fonds social. Alors le patron et le capitaliste ne sont qu'un. Quelques patrons surtout ceux qui conduisent des affaires naissantes, ont peu d'argent et marchent sur le crédit. La grande partie des établissements appartiennent à la petite industrie. Le capital est activement à l'œuvre, par les bras et par l'esprit, et grâce au système social actuel, il passe les bases d'un monopole sans égal de la terre, et il empiète d'une façon qui ne fait présager rien de bon pour le travailleur. Le bucheron et le manoeuvre, avec toute la vigueur et la force de jadis, travaillent pour contrebalancer l'effet de la concurrence, et à mesure que les circonstances amènent la réduction des salaires, la lutte devient plus aigre entre patron et employé. Voilà pourquoi dans ces derniers temps un malaise se fait sentir chez les ouvriers. Il en a été ainsi du mouvement pour la réduction des heures de travail. La journée de neuf heures est généralement acceptée dans toute la province, mais dans quelques endroits la journée de dix heures est la règle pour les journaliers.

Les ressources de la province dans les parties rurales, sont encore inexploitées. On a besoin de fermiers possédant quelque capital et connaissant l'agriculture et l'élevage. Mais le progrès sera lent tant que la politique actuelle des gouvernements provincial et fédéral concernant les terres et le commerce subsistera. Par exemple la population de la province est de 100,000; le nombre d'acres de terre qui appartiennent à des particuliers est de 868,476, tandis que 79,267 sont sans culture ou servent à l'élevage. L'immigrant, parti par suite de l'inégalité des fortunes dans son pays natal, peut parcourir la province entièrement impunément pour trouver la moindre manifestation de mécontentement. Il trouve que le luxe s'étale assez bien pour un pays nouveau, et qu'il y a déjà un certain nombre de pauvres qui ne se plaignent pas. A la dernière session de la Législature, une loi semblable à celles existant aux Etats-Unis, en Angleterre et en Australie, a été adoptée pour l'établissement d'un bureau de statistiques ouvrières et pour l'établissement d'un bureau de conciliation et d'arbitrage pour le règlement des difficultés industrielles. L'intention de cette loi paraît bonne, et elle devrait faire du bien aux travailleurs, vu qu'elle pourvoit à l'arbitrage. Mais l'opinion générale des travailleurs c'est qu'elle ne représente qu'une étape vers le but que nous devons tous espérer d'atteindre. Les organisations ouvrières de Vancouver ont décidé de faire l'essai de cette loi, tout en la faisant amender plus tard afin qu'elle fasse honneur au gouvernement et à la population de cette province. Le 18 courant, on lisait ce qui suit dans le rapport du statisticien du Conseil des Métiers :

“ Les rapports reçus de plusieurs villes et villages le long de la côte conseillent aux ouvriers de tous métiers de n'y pas aller, vu qu'il y a déjà un grand nombre d'hommes qui manque d'ouvrage. Vu que le nombre de ceux qui chôment augmente continuellement, il devient évident que Vancouver et la Colombie Anglaise doivent se préparer à faire

face au chômage—si important pour les unions—comme on l'a fait en d'autres endroits sur le continent. Si vous demandez: "Comment va l'ouvrage?" Une foule de gens vous répondront "rare," bien tranquille," ou bien "je n'ai rien fait depuis un mois," etc. La cause de cette situation, en résumé, c'est que tout ce qui affecte le travail de l'autre côté de la frontière (bien que les salaires soient ici moindre généralement) nous affecte aussi, en affectant l'offre et la demande sur le marché du travail. Par exemple, une personne qui se trouve sans ouvrage veut aller ailleurs. Dans l'Est, dans l'espace d'une journée, il peut passer une vingtaine d'autres villes, où les temps sont peut-être meilleurs. Ici le déplacement consume une semaine et coûte peut-être \$50; et ceux qui manquent d'ouvrage, n'ont pas le moyen, règle générale, d'entreprendre un tel voyage. Les rapports des localités sont décourageants. Plusieurs hommes appartenant aux métiers de construction et demeurant à Vancouver, travaillent ailleurs dans la province. Les seuls travaux d'importance qui se fassent ici actuellement, sont ceux de la corporation, dans les rues, et ils seront bientôt achevés.

Depuis la dernière session du Congrès, ce conseil a adopté les résolutions suivantes:—

"Nous croyons que l'on pourrait empêcher les équipages de navires étrangers de venir travailler à terre et d'empêcher ainsi les ouvriers domiciliés de gagner leur vie, si le gouvernement adoptait le bill dit "Taylor contract alien labor bill," 1892. Cette question est d'une haute importance pour les ouvriers des ports, vu qu'actuellement un capitaine de navire étranger peut se servir de son équipage pour obliger les débardeurs à se soumettre à ses conditions.

"Résolution protestant contre le vote d'un bonus de \$300,000 au chemin de fer de Burrard Inlet et Fraser Valley." Cependant la majorité des propriétaires votèrent en faveur de ce bonus, et Vancouver est maintenant à s'acquitter de cette dette.

"Résolution contre l'établissement ou l'augmentation d'une armée fédérale, soit comme corps de milice ou comme corps de volontaires, et désapprouvant le mouvement pour former un bataillon de carabiniers volontaires, parce que cela occasionnerait une dépense inutile.

"Résolution demandant que la qualification des électeurs pour les règlements municipaux impliquant une dépense d'argent soit réduite de \$500 à \$300.

"Résolution protestant contre le projet de faire garantir par la ville \$400,000 de débentures de la "Vancouver Electric Street Railway and Light Co." Cette question ayant été soumise aux électeurs de la ville, ceux-ci ont refusé la garantie par une grande majorité.

À une assemblée publique tenue le mois dernier, les pêcheurs de la vallée du Fraser, ayant soumis leurs griefs concernant une grève récente, les deux résolutions suivantes furent adoptées.

Résolu, Que cette assemblée tenue à Vancouver, le 22 juillet 1893, condamne l'action de MM. Devlin et Lomas, agents des Sauvages, et autres employés provinciaux, en intervenant auprès des Sauvages et autres personnes pour les intimider par leurs titres officiels et les engager à travailler pour des gages insuffisants.

Résolu, Que cette assemblée est d'opinion que le nombre des licences de pêche accordées aux établissements pour la mise en conserve du poisson devrait être grandement réduit, et que toutes les licences accordées à des établissements qui n'existent que sur le papier devraient être immédiatement révoquées; résolu aussi, que le gouvernement devrait considérer sans retard la requête des pêcheurs de la vallée du Fraser."

Nous v
norable C
Le tou

A l'Honore

Nous,
Reine Vic
appelons v
vince par
manière h
qui est to
pêche.

Des mill
de l'Est et
cette prov
émigrant à
taines de f
leur dernie
ses qui se
Anglaise.
qu'on emp
faire? Ils
les Chinois

Nous v
n'ont pas
pendant g
Japonnais
placent im
séquences
terrifiante

Les Ja
des famille
qui est bie
quelque so
ter dans d
natal, qu'
pour leurs
le pays da

Au cor
s'établirai
femmes et
sons serai
quand les
pays pros
avec le sy

Les Ja
gouverner
arrivée.
n'ont pu o
lesquelles
Ils habiter
dans la m
des magas
indépenda

Nous vous envoyons aussi une copie de la requête adressée à l'honorable C. H. Tupper, ministre de la marine et des pêcheries.

Le tout respectueusement soumis.

Fraternellement à vous,

GEO. BARTLEY, *Statisticien C. M. et T. de V.*

REQUÊTE.

A l'Honorable C. H. Tupper, Ministre de la Marine et des Pêcheries :

Nous, soussignés, loyaux sujets de Sa Très Gracieuse Majesté la Reine Victoria, et habitants de la province de la Colombie Anglaise, appelons votre attention sur le grand malheur qui a frappé cette province par suite de l'importation de travailleurs orientaux, aussi sur la manière honteuse dont les licences de pêches sont distribuées—manière qui est toute au détriment de ceux qui veulent faire leur vie par la pêche.

Des milliers de dollars sont annuellement dépensés dans les provinces de l'Est et en Europe pour vanter en termes pompeux les pêcheries de cette province, afin d'établir qu'on peut gagner sa vie facilement en émigrant à la Colombie Anglaise et en s'y livrant à la pêche. Des centaines de familles abandonnent de bonnes positions et dépensent jusqu'à leur dernier sous afin de se rendre ici pour prendre leur part des richesses qui se trouvent dans la Fraser et autres rivières de la Colombie Anglaise. Mais leur déception est grande en arrivant ici, car ils trouvent qu'on emploie surtout des Japonais et des Chinois. Que leur reste-t-il à faire ? Ils doivent ou traverser la frontière et chercher la fortune là où les Chinois sont exclus, ou rester ici, et vivre dans la misère.

Nous vous demandons justice. Est-ce que les blancs et les indigènes n'ont pas le premier droit aux richesses de nos rivières ? Ils sont cependant graduellement chassés de leurs domaines par des centaines de Japonais qui arrivent sur tous les navires venant de l'Orient et se placent immédiatement dans les établissements de conserves. Les conséquences de cet état de choses, pour l'avenir de notre province, sont terrifiantes pour ceux qui y réfléchissent.

Les Japonais et les Chinois sont généralement jeunes et supportent des familles en Asie. Ils ne dépensent ici que le stricte nécessaire, ce qui est bien peu surtout pour eux. Ils ne font aucune amélioration, et quelque soient les gages qu'ils reçoivent, ils continuent toujours à habiter dans de simples chaumières et envoient leur argent dans leur pays natal, qu'ils désirent toujours revoir, bien qu'ils prêtent allégeance ici pour leurs fins, et lorsque le saumon est épuisé ils s'en retournent, laissant le pays dans le même état qu'il était lors de sa découverte.

Au contraire, si les blancs étaient protégés, de nombreuses familles s'établiraient dans ce genre d'affaires, les hommes faisant la pêche, les femmes et les jeunes gens travaillant dans les manufactures, des maisons seraient bâties, le sol serait cultivé et supporterait la population quand les pêcheurs ne paieraient plus ; et ainsi on arriverait à avoir un pays prospère, moral et civilisé, et au lieu de rivages déserts. Mais avec le système actuel de licences, tout cela est impossible.

Les Japonais, en arrivant, obtiennent des licences en transport du gouvernement, avec l'aide des grandes compagnies, sur la date de leur arrivée. On leur fournit ensuite des bateaux et des seines, et ceux qui n'ont pu obtenir de licences, en reçoivent des compagnies de conserve, lesquelles tiennent les orientaux dans un état de véritable esclavage. Ils habitent sur des chalands ou dans des cabanes, parfois jusqu'à trente dans la même chambre, et ils sont tenus d'acheter tout leurs provisions des magasins appartenant aux compagnies. De cette façon le commerce indépendant est presque ruiné.

Sous le système actuel, les compagnies de conserves de saumon ont droit à vingt licences pour chaque manufacture. Conséquemment plusieurs compagnies ont érigé une foule de bâtiments tout à fait inutiles, simplement pour avoir droit à un plus grand nombre de licences ; souvent on met les différentes machines dans différentes bâtisses, quoiqu'il n'y ait qu'un engin, et ces bâtisses sont comptées comme autant de manufactures. Tout individu qui affiche "Poisson à vendre" court chance d'obtenir dix licences. Ces magasins sont souvent aussi contrôlés par les syndicats ; les licences qu'on se procure ainsi sont exploitées par les compagnies de conserves ; toujours on emploie des Japonais.

Il est bien connu que durant la grande pêche du saumon de Sockeye, vingt bateaux peuvent amplement fournir une manufacture pour la mise en conserve, et il est d'usage d'arrêter tous les bateaux au-dessus de ce nombre, vu que le poisson ne vaut rien après trente-six heures. Conséquemment, durant ce temps, il n'est aucun besoin du travail des blancs et des Sauvages, les Japonais sont assez nombreux pour la besogne. Ce n'est que lorsque le poisson est rare que les blancs sont employés.

Durant les mauvaises années les pêcheurs ont pris à peine assez pour payer leurs licences ; ils sont maintenant presque tous endettés, de sorte que l'avenir est bien sombre, quand ils considèrent le peu de protection qu'ils ont. Les compagnies de conserves sont les seules qui tirent profit des licences ; le pêcheur blanc ne peut rien faire.

Nous attirons aussi votre attention sur la manière dont les Japonais exploitent les licences. Ils profitent du fait qu'il est difficile à un blanc de les distinguer entre eux pour se servir de leur licence à tour de rôle ; ainsi six Japonais peuvent travailler huit heures par jour chacun avec la même licence. Une licence entre les mains des Japonais en vaut donc six entre les mains des blancs. Les bateaux des Japonais ne viennent jamais à terre que pour changer d'équipage,

Nous attirons aussi votre attention sur le fait que les sommes considérables qui sont dépensées chaque année pour l'incubation du saumon sont prélevées sur les ouvriers blancs, tandis que ce sont les Japonais et les Chinois qui en retirent tous le profit.

Nous demandons respectueusement la reconnaissance de nos droits et votre attention immédiate. Afin de prévenir des troubles qui pourraient résulter de l'exaspération de ceux dont les droits sont foulés aux pieds par les monopoleurs, nous vous prions d'adopter le système de licence suivant :—

10. Qu'aucune licence ne soit accordée aux Japonais.
20. Qu'aucun individu n'ait droit à plus d'une licence ; et que le nombre de licences accordées aux compagnies de conserves soit grandement réduit.
30. Que celui seul qui aura obtenu la licence ait le droit de s'en servir.
40. Que le prix d'une licence soit de \$5 par année pour toutes les parties de la province.
50. Que tout homme qualifié puisse obtenir une licence.

Votre comité, ayant attentivement considéré les différents sujets mentionnés ci-dessus soumet :—

Que, bien que le Congrès se soit déjà déclaré absolument contre l'admission des Chinois en Canada, il est recommandé par ce Congrès de prohiber l'admission des Chinois en Canada, ou, au moins, qu'une taxe per capita de \$100, l'enregistrement et autres restrictions nécessaires soient imposées sur tous les Chinois et Japonais qui débarqueront à l'avenir.

Votre comité est heureux de voir que la population indigène de la

Colombie A
généralement

Votre
Colombie A
un bureau c

Concer
nent travail
l'avis qu'u
comité est
là serait in
termes de l
nous que p
être efficac
des débard

Votre c
condamne t
des fins mil

Votre c
par nos frè
l'extension
nous recom
ter cette idé

Votre c
Conseils de
comité par
tances le p
Secrétaire,
vrière.

Le tout

Montrés

Le comi
sur motion

Aux officiers

MESSIE
tions de ren
vant :

1.—Que
comité de r
de Montréal
pour avoir

2.—Que
le maire De
veillante ré
voyage de l
nom des cit

3.—Que
pour les rap

Colombie Anglaise progresse sûrement et que la journée de travail soit généralement de huit heures dans cette province.

Votre comité est heureux d'apprendre que la Législature de la Colombie Anglaise a établi un bureau pour les statistiques du travail et un bureau de conciliation et d'arbitrage.

Concernant la question des équipages de navires étrangers qui viennent travailler à terre, en concurrence avec les ouvriers domiciliés, et l'avis qu'une loi telle que le "Taylor Bill" serait efficace, votre comité est obligé d'émettre l'opinion qu'une loi semblable à celle-là serait inutile dans l'espèce, vu que les lois internationales et les termes de l'acte de la marine marchande britannique. Ce n'est croyons-nous que par une bonne organisation que le mal dont on se plaint pourra être efficacement détruit, ainsi que l'a démontré l'exemple de l'union des débardeurs de la ville de Québec.

Votre comité recommande qu'en adoptant le rapport, ce Congrès condamne toutes les mesures créant une dépense de l'argent public pour des fins militaires.

Votre comité fait remarquer que contrairement à l'attitude prise par nos frères de Vancouver, ce Congrès s'est déjà déclaré en faveur de l'extension du suffrage à tout l'électorat dans les questions d'argent, et nous recommandons à toutes les associations ouvrières du pays d'adopter cette idée.

Votre comité profite de cette occasion pour recommander à tous les Conseils des Métiers et à toutes les assemblées de district de nommer un comité parlementaire pour agir de concert, en autant que les circonstances le permettront, avec ce Congrès, représenté par l'Exécutif et le Secrétaire, sur toutes les matières d'intérêt général pour la classe ouvrière.

Le tout respectueusement soumis,

J. W. PATTERSON,
R. G. GLOCKLING,
JOS. LAMARCHE,
P. J. JOBIN,
D. J. O'DONOGHUE.

Montréal, 8 Septembre 1893.

Le comité sur les remerciements, présente le rapport suivant, qui sur motion est reçu et adopté :

Aux officiers et Membres du Congrès des Métiers et du Travail du Canada :

MESSIEURS,—Votre comité spécial nommé pour rédiger les résolutions de remerciement ont l'honneur de vous soumettre le rapport suivant :

1.—Que des remerciements sincères soient cordialement offerts au comité de réception officiel du Conseil Central des Métiers et du Travail de Montréal, pour la manière amicale dont les délégués ont été reçus et pour avoir procuré des salles convenables.

2.—Que les remerciements de ce Congrès soient offerts à son honneur le maire Desjardins et au Conseil-de-Ville de Montréal pour leur bienveillante réception et surtout pour avoir procuré un bateau pour le voyage de Lachine et pour le magnifique banquet qui y a été servi, au nom des citoyens.

3.—Que les remerciements de ce Congrès soient offerts à la presse pour les rapports quotidiens des délibérations de ce Congrès.

4.—Nous recommandons aussi des remerciements à MM. Winne et Peavey, de l'Hôtel Albion, pour la courtoisie qu'ils ont montré aux délégués étrangers.

5.—Que ce Congrès vote aussi les remerciements sincères aux officiers sortant de charge pour la manière impartiale dont ils ont remplis leurs devoirs durant l'année expirant.

Respectueusement soumis,

T. MCGUIRE,
R. GLOCKLING,
ED. JACKSON.

Le Congrès reprend la considération des résolutions soumises par le comité sur les ordres du jour et les résolutions.

Proposé par M. Glockling, secondé par M. Banton, et résolu :

Qu'il devrait être pourvu dans l'acte des manufactures d'Ontario, à ce que les règlements faits par les patrons pour la gouverne de leurs employés, devront être d'abord soumis au procureur-général, afin qu'on y voie que ces règlements sont conformes à la loi.

Proposé par M. Aug. Charest, secondé par M. Drolet, et résolu :

Que l'article 3024 de la loi des manufactures soit amendée de manière à ce que les mots "autant que possible" soient remplacés par ces mots : "qu'il soit obligatoire d'avoir des appareils protecteurs afin d'éviter les accidents dans les manufactures."

Proposé par M. Charest, secondé par M. Blondin, et résolu :

Que l'acte des manufactures soit amendé de manière à donner plus de pouvoir à l'inspecteur des manufactures, à propos des enfants travaillant dans les manufactures lorsque doute pourrait exister que ces enfants n'ont pas atteint l'âge de 14 ans, et qu'à l'avenir l'extrait, ou certificat de naissance, ou une déposition assermentée soit par les tuteurs ou parents, soit gardé en filé dans ces manufactures afin de faire disparaître toute possibilité de faux rapports par des parents qui n'ont pas atteint l'âge fixé par la loi.

Proposé par M. Bouchard, secondé par M. Jobin, et résolu :

Que demande soit faite à la Législature de la Province de Québec, de rendre plus facile l'incorporation des unions ouvrières et bienveillantes.

Proposé par M. Drolet, secondé par M. Warren, et résolu :

Que les gouvernements provinciaux soient priés de nommer des inspecteurs des travaux et appareils d'électricités.

Proposé par M. Devers, secondé par M. Callaghan, et résolu :

Que ce Congrès apprend avec regret que les devoirs de l'inspecteur des appareils pour le chargement des navires ont été négligés, au grand danger de la vie des ouvriers, et que nous demandons la nomination immédiate d'hommes compétents qui consacreront tout leur temps à cette charge, et que cette résolution soit remise au Comité Exécutif pour qu'il agisse en conséquence.

Proposé par M. Keys, secondé par M. Glockling, et résolu :

Que dans l'opinion de ce Congrès, une marque devrait être mise sur toutes les marchandises fabriquées par des hommes des unions, afin de permettre au public de distinguer entre ces marchandises et celles qui sont faites par des hommes n'appartenant pas à l'union ou par des détenus, et que cette distinction serait dans l'intérêt des ouvriers organisés.

Proposé par M. Keys, secondé par M. Darlington, et résolu :

Que le Comité Exécutif pour la Province de Québec reçoive instruction de s'adresser au gouvernement pour faire adopter le bill présenté à la dernière session de la Législature de Québec par M. Stephens, abolissant la saisie des gages, vu que cela tendrait à la suppression du système de vente à crédit.

Proposé par M. Jobin, secondé par M. Schyrburt, et résolu :

Que le gouvernement provincial de Québec soit prié de déclaré illégal le système des sous-contrats.

Proposé par M. Darlington, secondé par M. Snow, et résolu :

Que ce Congrès s'adresse à la Législature de Québec pour obtenir une loi abolissant les baux de logements moindre que \$150 par an, et que contrat à l'encontre soit déclaré nul.

Proposé par M. Rodier, secondé par M. Lepage, et résolu :

Que le gouvernement de Québec soit prié d'adopter un système d'éducation gratuite et obligatoire.

Propos
Que tous
vernement soit
et d'établir l'é

Le vote

Propos

Que le m

L'amer

adoptée.

Propos

Que dema
un inspecteur
vriers, dans le

Propos

Que ce Co
et serviteurs, t
tron brutal de

Propos

Que la lég
\$200 dans les v

Propos

Considéra
dérant que le g
fédéral d'émett
révoquer les ch

Propos

Considéra
des petits négoc
gent, afin de pe
beaucoup plus

Propos

Que le Co
fédéral l'oppo
mande des gra
engerber, le fil

Propos

Que ce Co

L'amer

Propos

Que nous

Propos

Que ce Co
en fer-blanc d
subventions d

Propos

Que le go
de paver leurs
leurs, tel pava

Propos

Attendu
à améliorer le

Attendu

dents sont rest

Résolu, qu
sente, à comba
rendre justice.

En tern

Résolutions

Proposé en amendement par O'Donoghue, secondé par M. Campeau :

Que tous les mots après " que " soient retranchés et remplacés par les suivants : " Le gouvernement soit prié de maintenir le système actuel des écoles du soir dans la Province de Québec et d'établir l'éducation gratuite dans toutes les écoles. "

Le vote étant pris, l'amendement est défait.

Proposé en amendement par M. Jobin, secondé par M. Little :

Que le mot " obligatoire " soit retranché.

L'amendement est adopté, et la motion telle qu'amendée est ensuite adoptée.

Proposé par M. Charest, secondé par J. A. Rodier, et résolu :

Que demande soit faite au gouvernement de nommer dans chaque grand centre du Canada, un inspecteur pour les échafaudages, afin d'éviter un grand nombre d'accidents parmi les ouvriers, dans les divers travaux de construction.

Proposé par M. Jobin, secondé par M. Little, et résolu :

Que ce Congrès condamne la loi inhumaine et barbare connue sous le nom d'acte des maîtres et serviteurs, telle qu'appliquée à Montréal et à Québec, et par laquelle il est permis à un patron brutal de battre son serviteur, sans que celui-ci ait de recours.

Proposé par M. Patterson, secondé par M. McGuire, et résolu :

Que la législature d'Ontario soit priée de réduire la qualification des électeurs de \$400 à \$200 dans les villes de cette province.

Proposé par M. Kerrigan, secondé par M. Keys, et résolu :

Considérant que le capital réuni des banques du Canada n'excède pas \$75,000,000, et considérant que le gouvernement a déjà créé le papier-monnaie ; que nous prions le gouvernement fédéral d'émettre du papier monnaie jusqu'à concurrence de la moitié de ses ressources et de révoquer les chartes de toutes les banques.

Proposé par M. Kerrigan, secondé par M. Darlington, et résolu :

Considérant que l'emploi des métaux précieux a été le malheur des petits producteurs et des petits négociants, nous demandons au gouvernement fédéral de démonétiser l'or et l'argent, afin de permettre aux habitants de ce pays, de régler leurs transactions internationales beaucoup plus efficacement.

Proposé par M. McDonald (Cornwall), secondé par M. Darlington :

Que le Comité Exécutif entrant en charge ait instruction de démontrer au gouvernement fédéral l'opportunité de faire les changements suivants dans le tarif, conformément à la demande des grands officiers des Patrons de l'Industrie, savoir : que l'huile de pétrole, la ficelle à engerber, le fil de fer pour clôtures et les instruments aratoires soient admis en franchise.

Proposé en amendement par M. Keys, secondé par M. Kerrigan :

Que ce Congrès se déclare en faveur du libre-échange.

L'amendement est adopté.

Proposé par M. Dodd, secondé par M. Keys, et résolu :

Que nous prions les gouvernements provinciaux de fixer les prix des drogues.

Proposé par M. Thériault, secondé par M. Gales, et résolu :

Que ce Congrès prie les gouvernements provinciaux de prohiber la fabrication des articles en fer-blanc dans les écoles de réformes et autres semblables établissements qui reçoivent des subventions du trésor public.

Proposé par M. Charest, secondé par M. Warren, et résolu :

Que le gouvernement fédéral est prié de recommander aux compagnies de chemins de fer de payer leurs cours de " shunting " afin de prévenir les accidents aux serrefreins et aux aiguilleurs, tel pavage ayant déjà été posé en plusieurs endroits des Etats-Unis.

Proposé par M. Campeau, secondé par M. Rochon, et résolu :

Attendu que ce Congrès a pendant sa présente session adopté plusieurs résolutions tendant à améliorer le sort de la classe travaillante, par l'entremise de nos gouvernants ;

Attendu que beaucoup de résolutions semblables qui ont été adoptées aux congrès précédents sont restées sans réponses efficaces.

Résolu, que ce Congrès s'engage tout personnellement, qu'au nom de tous ceux qu'il représente, à combattre par tous les moyens légaux, toute autorité qui refusera ou défèrera de nous rendre justice.

En terminant ses travaux, le Comité sur les Ordres du Jour et le Résolutions recommande respectueusement que le Congrès enregistre

son approbation des résolutions adoptées aux sessions précédentes de ce Congrès et qui ne sont pas revenues pour discussion à la présente session.

Le tout est respectueusement soumis,

T. W. BANTON, *Président*,
J. W. PATTERSON,
EDWARD LITTLE,
M. A. CAMPEAU,
JOS. LAMARCHE, *Secrétaire*.

Le Congrès ayant terminé ses travaux s'ajourne à 1.25 samedi matin, pour se réunir à Ottawa à la date qui sera choisie par le Comité Exécutif.

es de
sente

ent,

itaire.

atin,
cutif.

Union des Boulangers No. 1, Toronto..... | William Wright..... | Herbert H. Lawlor, 85 rue Scollard.

A.L. 1711, Montréal, (Black Diamond)).....	Delphis Rochon.....
A.L. 2056, St. Catharines, (Fidelity).....	David Lamoureux.....
A.L. 2436, Montréal, (Dominion).....	Joseph Denis.....
A.L. 2496, Ottawa, (Ohaudière).....	Fred. Bayard.....
A.L. 3484, Montréal, (Ville-Marie).....	Mme. Valée.....
A.L. 3965, Montréal, (Maple Leaf).....	E. P. McGrath.....
A.L. 4003, Québec, (Montgomery).....	David Randolph.....
A.L. 5178, Montréal, (Hochelaga).....	Ward S. Plumb.....
A.L. 5204, Montréal, (Mont-Royal).....	A. E. Renaud.....
A.L. 6023, Montréal, (Co-operative).....	{ Geo. Phillips.....
A.L. 7628, Montréal, (River Front).....	{ J. B. St. Laurent.....
A.L. 10061, Québec, (Mechanics).....	{ Sarsfield Fitzpatrick.....
A.L. 1555, Montréal, (Electric).....	{ John Keegan.....
A.L. 1034, Ottawa, (Ottawa).....	{ Samuel Devers.....
A.L. 2906, Ottawa, (Commercial).....	{ Louis Reno.....
A.L. 3724, Hull, (Hull).....	{ J. H. Dodd.....
A.L. 5222, Ottawa, (Capital).....	{ Terence McGuire.....
A.L. 6292, Montréal, (Unity).....	{ Geo. S. Warren.....
A.L. 882, Montréal, (La Canadienne).....	{ Joseph P. Clark.....
A.L. 4977, Montréal, (Montcalm).....	{ Wm. Snow.....
A.L. 7906, Montréal, (Grande Hermine).....	{ Laforce Langevin.....
A.L. 7814, Toronto, (Victor Hugo).....	{ Auguste Charest.....
A.L. 525, Montréal, (Charretiers).....	{ Joseph Lapointe.....
	{ Amédée Blondin.....
	{ Lawrence Callaghan.....
	{ Edward Little.....
	{ Pierre Drollet.....
	{ Alfred Thériault.....
	{ J. Geo. Kilt.....
	{ Napoléon Pagé.....
	{ E. A. Connell.....
	{ Michael Birmingham.....
	{ Jos. Lefourneau.....
	{ A. T. Lepine.....
	{ Louis Commandeur.....
	{ A. W. Wright.....
	{ John McMullin.....
	{ Amédée Guindon, Montréal, P. O.
	{ William H. King, 16 rue Champlain.
	{ M. Charbonneau, Montréal, P. O.
	{ Eugene McKenna, 11 rue Ste. Famille.
	{ T. H. Murphy, Labor Hall, rue George.
	{ Frank David, 363 rue Cadieux.
	{ John J. Coard, boîte 12.
	{ A. E. Renaud, 1516 rue St. Catherine.
	{ Elzear Julien, Sillery P. O., Que.
	{ John Dodd, 706 rue Lagachetière.
	{ A. V. Staats, boîte 885.
	{ Stanley Metcalfe, 63 rue Antoine.
	{ Matthew Murphy, 38 rue Ernest.
	{ P. C. Chatef, 127 1/2 rue St. Laurent.
	{ Bernard Feeney, 40 rue du Grand Trunk.
	{ M. Snow, boîte 1635.
	{ Edward O'Connor, 380 rue Champlain.
	{ G. Bernard, 354 rue Notre-Dame.
	{ M. A. Campeau, Montréal P. O.
	{ H. Clément, Montréal, P. O.
	{ Joseph Warren, 158 1/2 rue Prince.
	{ Edward Little, Québec, P. O.
	{ J. Larocque, Montréal, P. O.
	{ Thos. Enright, Labor Hall, rue George.
	{ Frederick A. Kells, Labor Hall, rue George.
	{ Patrick Burke, Hull.
	{ John Brady, Labor Hall, rue George.
	{ Robt. Jones, 14 rue Champlain.
	{ Frank L'Heureux, Ville Marie Hall.
	{ Louis Bonenfant, Montréal, P. O.
	{ Honore Gravel, 129 Avenue Marie.
	{ Geo. A. Howell, Grip Office.
	{ James Byrne, 29 rue Eleanor.

25

CONSTITUTION

ARTICLE I

NOM ET BUT

CLAUSE 1—Cette organisation s'appelle le " Congrès des Métiers et du Travail du Canada."

CLAUSE 2—Elle a pour but de rallier toutes les organisations ouvrières du Canada, pour travailler au rappel de lois existantes, à la confection de nouvelles lois ou à la modification des lois existantes, dans l'intérêt de ceux qui ont à gagner leur vie à salaire; pour formuler et discuter toutes les questions intéressant la cause du travail, et pour promouvoir, par tous les moyens honorables, le bien-être des classes ouvrières.

ARTICLE II

REPRÉSENTATION

CLAUSE 1—Le Congrès se compose de délégués dûment élus et accrédités des Conseils de Métiers, des Unions Centrales de Travail, des Unions de Métiers et des Assemblées d'Etat, de District et Locales des Chevaliers du Travail du Canada.

CLAUSE 2—La représentation au Congrès sera basée comme suit: Les Unions de Métiers et les Assemblées Locales des Chevaliers du Travail peuvent envoyer un délégué par cent membres, un délégué dans le cas où il n'y aurait pas cent membres et un délégué aussi pour une fraction additionnelle de plus de la moitié de cent; les Conseils de Métiers, les Unions centrales de Travail, les Unions Nationales de Métiers et les Unions Provinciales et de District des Chevaliers du Travail, trois délégués. Deux ou plusieurs Unions de Métiers ou Assemblées Locales de Chevaliers du Travail, dont le nombre total des membres réunis n'excèdera pas cent cinquante, peuvent s'unir pour envoyer un délégué. La représentation par procuration n'est pas permise et tous les délégués doivent avoir été membres des Associations qu'ils représentent au moins les six mois précédant la date de leur élection, mais rien, dans cette clause, ne s'oppose à ce que les unions ou assemblées s'unissent pour envoyer un représentant, pourvu qu'il soit membre d'une des associations réunies.

CLAUSE 3—Tous les délégués sont requis de produire leurs certificats d'élection, signés par le président et le secrétaire de l'organisation que chacun représente et portant le sceau de l'organisation, s'il y en a un. Quand deux ou plusieurs associations se sont unies pour envoyer un délégué, tel que pourvu par la clause 2, ses lettres de créance doivent être signées par le président et le secrétaire de chacune de ces organisations et porter aussi le sceau de chacune, s'il y en a un.

CLAUSE 4—Avis de l'élection des délégués avec leurs noms et adresses et le nombre des membres des organisations qu'ils représentent, doit être envoyé au secrétaire du Congrès au moins dix jours avant la date de réunion du Congrès. Les lettres de créance devront être faites en duplicata sur les blans fournis par le Secrétaire de ce Congrès—l'une pour être envoyée au dit secrétaire, et l'autre présentée lors de la réunion, au président du comité sur les créances.

ARTICLE III

ASSEMBLÉES

CLAUSE 1—Le Congrès se réunira une fois par an, à la date et au lieu fixés à chaque session, pourvu, toutefois, qu'il reste au Congrès le pouvoir de décider, à n'importe quelle session, de par l'assentiment de la majorité, de ne s'assembler que dans deux ans.

ARTICLE IV

DÉPENSES

CLAUSE 1—On devra pourvoir aux dépenses du Congrès par une cotisation de tant par tête prélevée sur les membres des organisations représentées à ses sessions et sur ceux de toutes autres organisations qui témoigneraient de leur intention de contribuer à ce fonds, le taux par tête devant être fixé à chaque session du Congrès, mais ne devant dans aucun cas dépasser dix centins par année.

CLAUSE 2—Cette cotisation devra être envoyée au secrétaire-trésorier en deux paiements égaux, dus et payables le ou avant le 15 novembre et le ou avant le 15 mai de chaque année.

CLAUSE 3—Toutes les organisations qui n'ont pas contribué au revenu du Congrès durant l'année écoulée et désirant se faire représenter par délégués à aucune de ses sessions annuelles, seront requises de payer au secrétaire-trésorier le montant de la taxe *per capita* pour un semestre d'avance, ce paiement devant être compté comme remplaçant celui qui serait dû le 15 novembre suivant.

ARTICLE V

OFFICIERS

CLAUSE 1—Les officiers de ce Congrès seront un président, un vice-président et un secrétaire-trésorier.

CLAUSE 2—Il sera aussi nommé un comité parlementaire de six : trois de la province d'Ontario et trois de la province de Québec.

CLAUSE 3—Le Congrès pourra, à aucune session, par un vote de la majorité, nommer trois autres membres du comité parlementaire pour aucune ou chacune des autres provinces de la Puissance.

CLAUSE 4—Le comité exécutif consistera du président, du secrétaire-trésorier et du comité parlementaire général.

ARTICLE VI

DEVOIRS DES DIRECTEURS

CLAUSE 1—Le président présidera toutes les séances du Congrès et du Comité Exécutif, convoquera, quand il le jugera à propos, le Comité Exécutif en assemblée pour la transaction des affaires, ou à la demande de trois membres de ce comité, et il accomplira tous autres devoirs qui incombent d'ordinaire au président d'un corps délibérant.

CLAUSE 2—Le vice-président remplira les devoirs du président, en l'absence ou dans le cas de démission de ce dernier.

CLAUSE 3—Le secrétaire-trésorier tiendra un registre des délibérations du Congrès, et, après chaque session, il en préparera et fera imprimer le rapport, qui devra donner toutes les questions discutées et décidées ; il percevra tous les argents dûs au Congrès, et en donnant reçu, et les emploiera à payer les dettes reconnues du Congrès ; il adressera aux organisations ouvrières du Canada, autant qu'il lui sera possible, des circulaires les avertissant, au moins six semaines à l'avance, de la date des sessions du Congrès, et verra à obtenir des taux de passage réduits sur les chemins de fer pour les délégués, et enverra à tous

ceux dont il aura reçu avis de l'élection, les certificats nécessaires pour obtenir leurs billets à ces taux réduits.

CLAUSE 4—Le Comité Exécutif s'assemblera à la demande du président, à l'heure et au lieu qu'il indiquera, et agira au nom du Congrès durant les périodes écoulées entre les sessions ; ce Comité suivra les débats des Législatures Provinciales et du Gouvernement Fédéral sur toutes mesures affectant les intérêts de la classe ouvrière devant ces corps, et emploiera toute son influence à faire légiférer sur tout ce qui aura été décidé à chaque session du Congrès, ou sur toute autre question qu'il jugera à propos. Il pourra choisir un de ses membres ou plus, si les revenus du Congrès le permettent, pour assister aux sessions locales ou fédérales et hâter l'adoption dans l'intérêt des classes ouvrières, ou bien encore agir conjointement avec les délégués de toute autre organisation ouvrière dans le même but.

ARTICLE VII

CLAUSE 1—Cette constitution ou aucune de ses clauses pourront être amendées aux sessions du Congrès, sur un jour d'avis, et par le vote de la majorité des délégués présents.